

Commission des services juridiques

27^e rapport annuel

31 mars 1999

Table des matières

1	Présentation du rapport	5
2	Présentation de la Commission des services juridiques	7
2.1	Le contexte législatif	7
2.2	La mission et les mandats	7
2.3	La structure, les directions et le Comité de révision	7
2.4	Les centres régionaux	10
3	Bilan des activités de la Commission.....	12
3.1	L'information	12
3.2	La formation	13
3.3	La documentation	15
3.4	Consultations	15
3.5	Publications	15
3.6	La Révision	16
3.7	Comités (internes et externes)	26
3.8	Le traitement des comptes de la pratique privée	28
3.9	La politique linguistique	31
3.10	La politique anti-tabac	31
3.11	Le Code d'éthique et de déontologie	31

4	Bilan et activités des régions	32
4.1	Activités des régions	32
4.2	Données statistiques et commentaires	53
4.3	Profil de la clientèle	67
5	Les ressources humaines	78
5.1	La situation du réseau au 31 mars 1999.....	78
6	Les ressources financières	80
6.1	Bilan financier sommaire.....	80
6.2	Rapport financier annuel consolidé au 31 mars 1999.....	81
7	La modernisation des outils de travail	100
7.1	Informatique	100
8	Objectifs et orientations	101
9	Annexes	102



Commission
des services
juridiques

Le 15 novembre 1999

Me Linda Goupil
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Edifice Louis-Philippe Pigeon
1200 route de l'Eglise
Sainte-Foy, Québec G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aide juridique (L.R.Q. c. A-14), le vingt-septième (27e) rapport annuel des activités de la Commission des services juridiques. Des états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Pierre Bélanger

2 Complexe Desjardins
Tour de l'Est
Bureau 1404
Montréal (Québec)

Adresse postale
C.P. 123
Succursale Desjardins
Montréal H5B 1B3

Téléphone
(514) 873-3562
Télécopieur
(514) 873-8762

2 Présentation de la Commission des services juridiques

2.1 Le contexte législatif

La Commission des services juridiques a été constituée en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14). Cette loi a été sanctionnée le 8 juillet 1972 et elle est entrée en vigueur le 5 septembre 1972. Elle a été modifiée à quelques reprises pour finalement subir une réforme majeure le 26 septembre 1996. Cette réforme modifiait l'admissibilité à l'aide juridique et prévoyait la mise en place, le premier janvier 1997, d'un volet contributif.

2.2 La mission et les mandats

La Commission doit veiller à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles. Pour ce faire, la Commission a le pouvoir de créer des centres régionaux d'aide juridique, de veiller à leur financement, de nommer les membres de leur conseil d'administration et de ratifier la nomination de leurs directeurs généraux. Elle a aussi le pouvoir de faire enquête sur leur administration financière et de veiller à la conformité de leurs activités en regard de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14).

La Commission a pour mandat particulier de favoriser la poursuite d'enquêtes et l'établissement de statistiques de manière à planifier l'évolution du système d'aide juridique. De plus elle doit publier un bulletin en vue de favoriser l'application cohérente de la loi. Elle doit aussi promouvoir le développement de programmes d'information et s'assurer qu'un service de consultation téléphonique est disponible à tout moment en matière criminelle ou pénale pour toute personne, au moment de son arrestation, qu'elle soit admissible ou non à l'aide juridique.

Enfin, la Commission doit établir les règles relatives aux demandes d'aide juridique et en déterminer la forme. Elle assure le traitement des demandes d'aide juridique des non-résidents ; le Comité administratif de la Commission des services juridiques a le pouvoir d'accorder exceptionnellement l'aide juridique à une personne qui n'y a pas droit compte tenu de sa situation financière ou de la nature du service demandé.

2.3 La structure, les directions et le Comité de révision

2.3.1 La structure

La Commission est composée de douze membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés. Les membres sont nommés pour trois ans, sauf le président et le vice-président qui sont nommés pour une période qui ne peut excéder 10 ans.

Elle comprend également à titre consultatif deux membres sans droit de vote, le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.

La Commission comptait 49 personnes à son emploi le 31 mars 1999.

2.3.2 Les directions

La Direction des services juridiques

La Direction des services juridiques assure, depuis 1973, un support juridique et technique aux 367 avocats et avocates du réseau ainsi qu'aux membres et au personnel de la Commission des services juridiques (Administration, Comptes, Trésorerie).

La Direction de la trésorerie

La Direction de la trésorerie planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités comptables et financières de la Commission afin d'assurer l'exactitude et le suivi des procédures relatives à ces activités.

Ses principales activités sont: les achats, l'archivage, la comptabilité, les ressources humaines, la planification administrative, l'informatique, les statistiques et le paiement des relevés d'honoraires aux avocats de pratique privée.

La Direction de l'approbation des honoraires de la pratique privée

La Commission des services juridiques a conclu une entente avec 10 centres régionaux par laquelle elle assume entièrement l'approbation et le paiement des comptes d'honoraires et de déboursés des praticiens privés ayant reçu des mandats d'aide juridique.

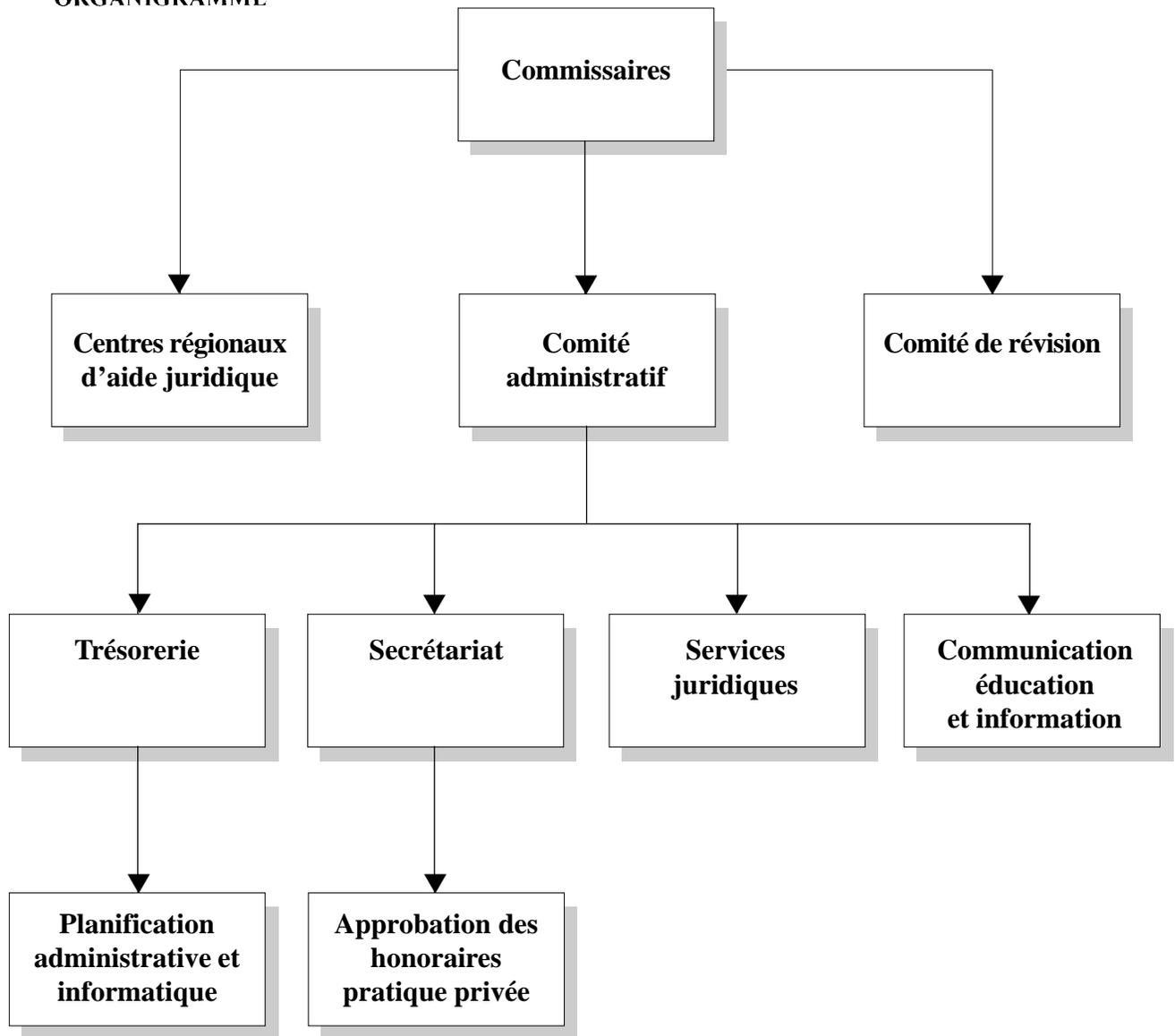
La Direction des communications, éducation et information

La Direction des communications, éducation et information a pour mandat de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles sur leurs droits et leurs obligations.

Elle maintient également le service de consultation téléphonique disponible à tout moment en matière criminelle ou pénale pour toute personne, qu'elle soit ou non financièrement admissible à l'aide juridique, afin de lui permettre d'avoir recours, à titre gratuit, à l'assistance d'un avocat au moment de son arrestation ou de sa détention.



**COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
ORGANIGRAMME**



2.3.3 Le Comité de révision

Le Comité de révision a la compétence pour réviser les décisions des directeurs généraux concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique, de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution. Ce comité entend aussi l'appel d'une partie intéressée qui a contesté auprès du directeur général l'admissibilité financière d'un bénéficiaire, si ce dernier a rejeté sa demande. Il est composé de trois membres nommés par la Commission des services juridiques.

2.4 Les centres régionaux

Conformément à la loi, la Commission des services juridiques a créé, depuis 1972, onze (11) centres régionaux pour fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec, en tenant compte des divisions administratives et des districts judiciaires existants.

Les centres régionaux sont des personnes morales et peuvent, dans le cadre du mandat qui leur est donné par la Commission et des normes établies par les règlements, exercer tous les pouvoirs de personnes morales en outre des pouvoirs spéciaux que lui confère la présente loi.

Les pouvoirs des centres régionaux sont exercés par un conseil d'administration formé de douze (12) membres nommés pour trois (3) ans par la Commission. Le directeur général, nommé par le conseil d'administration du centre régional, siège au conseil, avec voix consultative seulement.

La fonction principale d'un centre régional est de fournir l'aide juridique de la manière suivante :

- ❑ en établissant, dans les limites de ses ressources, des bureaux d'aide juridique dans la région qu'il dessert;
- ❑ en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de son mandat;
- ❑ en recommandant à la Commission l'accréditation de centres locaux d'aide juridique (deux centres locaux ont été accrédités, à savoir la clinique juridique de Hull et celle de Pointe St-Charles);
- ❑ en suscitant l'institution d'un comité consultatif composé d'un maximum de 12 membres;
- ❑ en développant et en appliquant, en collaboration avec la Commission des services juridiques, des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique sur leurs droits et obligations;
- ❑ en dispensant des consultations juridiques aux personnes financièrement admissibles qui en font la demande.

3 Bilan des activités de la Commission

3.1 L'information

Les avocats et les avocates représentant la clientèle admissible à l'aide juridique ont un double mandat soit, d'une part la défense des droits de leurs clients et d'autre part, l'information et l'éducation de la clientèle qu'ils desservent sur leurs droits et leurs obligations.

La Commission des services juridiques a le devoir en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes économiquement défavorisées sur leurs droits et leurs obligations¹.

3.1.1 Les jeunes

Une vaste campagne de publicité déployée durant les deux derniers exercices (1996-1997 et 1997-1998) auprès des jeunes de 12 à 17 ans semble avoir produit des effets positifs. Au 31 mars 1999, on constate une diminution de 3.4% des dossiers de jeunes contrevenants tandis que les dossiers en protection de la jeunesse ont augmenté de plus de 15%.

Demandes traitées en 1997-1998

Protection de la jeunesse

D.A.J	1997-1998	1998-1999	Variation
	21,259	24,524	15,35%
D.A.J. Admises	20,735	23,997	15,7%

Jeunes contrevenants

D.A.J.	1997-1998	1998-1999	Variation
	13,152	12,709	-3,4%
D.A.J. Admises	12,932	12,531	-3,1%

¹ Textes de lois pertinents : art. 3.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 22 f) de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 32.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 2.10 du *Code de déontologie des avocats* (R.R.Q. 1981, c. B-1, R.1), section II, Devoirs généraux et obligations envers le public.

3.1.2 Les aînés

La Commission des services juridiques a poursuivi son objectif d'information visant les personnes âgées de 50 ans et plus. Plusieurs actions ont été entreprises :

Un sondage mené conjointement par la Commission des services juridiques et ses partenaires, ministères et organismes, a été mené auprès de ces personnes.

Il en est résulté, entre autres, pour la Commission des services juridiques la préparation d'une brochure explicative des droits et responsabilités s'adressant particulièrement à cette clientèle.

Cette brochure est actuellement en phase finale de préparation et sera diffusée dès le début du prochaine exercice.

3.2 La formation

– *L'agrément de la Société québécoise de la main-d'œuvre*

En application de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et du *Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation*, la Commission des services juridiques a reçu en avril 1998 son agrément pour un service de formation multiemployeurs.

Cette reconnaissance de la Société québécoise de la main-d'œuvre permet à la Commission des services juridiques de continuer d'offrir au réseau d'aide juridique une formation de qualité. En effet, depuis plus de 25 ans, la Direction des services juridiques de la Commission assure un support juridique et technique aux 367 avocats et avocates du réseau d'aide juridique, au personnel de soutien ainsi qu'aux membres et au personnel de la Commission des services juridiques.

– *La formation interne*

En mai 1998, en remplacement d'une session de formation, les avocats et avocates de la Direction des services juridiques ont rédigé quatre textes sur des sujets pertinents à l'aide juridique; ces documents ont été acheminés à tous les avocats et avocates du réseau. Ce sont :

« Résumés des décisions de la Cour suprême (1997-1998) en matière criminelle et pénale », par : Me Diane Trudeau ;

« Jurisprudence, Lignes directrices provinciales des pensions alimentaires pour enfants », par : Me Suzanne Pilon ;

« Les plaintes relatives à la fourniture d'électricité », par : Me Gilles Daoust et Johanne Beauchamp, stagiaire en technique juridique ;

« Jurisprudence marquante en matière de régime de protection, de mandat en cas d'incapacité et d'autorisation de prodiguer des soins », par : Me Monique Jarry.

En décembre 1998, janvier, février et mars 1999, une session de formation statutaire était offerte aux avocats et avocates du réseau. Tenue à Trois-Rivières, Rimouski, Sherbrooke et Montréal, cette formation d'une journée (une demi-journée à Sherbrooke) a permis aux avocats et avocates de faire le point et de se tenir à jour en regard des nouvelles législations et des problèmes juridiques propres à leur clientèle. Quelque huit sujets, tant en droit civil et administratif que criminel, ont été traités durant cette session de formation.

Une formation d'une journée (reprise 2 fois) portant sur l'admissibilité à l'aide juridique a également été organisée pour l'ensemble du personnel du Centre communautaire juridique de Québec.

– La formation externe

Les avocats et avocates de la Direction des services juridiques ont également été sollicités pour offrir de la formation à des acteurs extérieurs au réseau. Des conférences ont ainsi été données :

- ❑ aux juges de la Cour supérieure sur la jurisprudence marquante en matière de régime de protection, de mandat en cas d'incapacité et d'autorisation aux soins;
- ❑ aux juges de la Cour du Québec sur la *Loi sur la protection du consommateur* et la jurisprudence récente de la Cour suprême et de la Cour d'appel en matière criminelle;
- ❑ aux membres du Barreau du Québec lors d'une session «Développements récents» en droit de la famille et lors du Congrès du Barreau en droit pénal;
- ❑ aux avocats et avocates de l'Association des avocats et avocates de la défense de Montréal;
- ❑ dans le cadre du XXIII^e Congrès international de droit et de santé mentale et du 2^e Congrès national sur les mauvais traitements envers les personnes âgées.
- ❑ participation à une table ronde sur la justice réparatrice, tenue par la Commission du droit du Canada ;
- ❑ participation à une série d'émissions concernant le bien-être des personnes âgées.

3.3 La documentation

Le centre de documentation a poursuivi ses activités d'acquisition et de mise en valeur des documents dont le contenu soutient les activités du personnel de la Commission de même que du personnel des centres régionaux. En effet, la structure organisationnelle fait en sorte que le centre de documentation de la Commission est utilisé quotidiennement par les avocats et avocates du réseau comme support juridique et technique dans la gestion des dossiers de la clientèle.

La banque de données de la Direction des services juridiques qui regroupe des jugements, opinions et autres documents divers utiles pour la recherche juridique fait actuellement l'objet d'un travail de planification afin d'opérer un virage vers une technologie plus moderne.

Au 31 mars 1998, la banque de données de la Commission contenait 39 226 documents. Depuis, 1971 nouveaux documents se sont ajoutés pour un total de 41 197 documents. Ces documents sont utilisés pour la recherche et la copie de ces documents est accessible, sur demande, aux avocats et avocates du réseau ; d'ailleurs, 1955 copies de ces documents ont été ainsi envoyées dans le réseau durant la dernière année.

3.4 Consultations

La Direction des services juridiques de la Commission assure aux membres et au personnel de la Commission, ainsi qu'aux avocats et avocates du réseau, un service de consultation.

Durant la dernière année, 4012 demandes de consultation ont été traitées par la Direction des services juridiques.

Une avocate de la Direction a participé, avec des avocats et avocates du réseau, à la préparation et à la rédaction de deux mémoires en Cour d'appel et d'un mémoire pour une demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême.

3.5 Publications

Comme par les années passées, la Commission a continué de fournir aux membres et au personnel de la Commission et des centres régionaux (avocats, avocates, soutien), ses publications et mises à jour d'ouvrages susceptibles de les aider dans leur travail quotidien.

La parution mensuelle (sauf juillet et août) de l'*Aide juridique express* a été maintenue. Ce bulletin jurisprudentiel permet de prendre connaissance à la fois de décisions jurisprudentielles susceptibles d'intéresser les praticiens et praticiennes du réseau dans leurs dossiers, de même que des décisions du comité de révision quant à l'interprétation de la *Loi sur l'aide juridique*.

Une mise à jour de la publication *Recueil de législation sociale* a également été envoyée dans le réseau.

Une refonte de la *Loi sur les jeunes contrevenants, texte annoté* est en préparation, ainsi que la publication *Loi sur l'aide juridique, texte annoté*. L'envoi de ces documents de travail dans les bureaux est prévu pour juin 1999.

Enfin, la Commission a également assuré la distribution d'une mise à jour partielle de la publication *Programme Apte et Soutien financier – Manuel d'interprétation*, préparé par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Une avocate de la Direction rédige une chronique mensuelle en droit criminel dans *La Presse juridique*, publiée par les Éditions Yvon Blais.

3.6 La Révision

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION 1998-1999

3.6.1 Constitution

Entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999, le Comité de révision était composé de 4 membres. Outre les membres, le Comité compte 1 avocat et 3 employées de soutien, dont une à temps partiel.

3.6.2 Séances d'études et d'auditions

Le Comité a tenu 44 séances d'études et d'auditions (63 l'an dernier) au siège social de la Commission des services juridiques.

Durant chacune de ces séances, le Comité a étudié, en moyenne, 23 dossiers. Il y a eu des auditions dans 858 dossiers, soit, en moyenne, 19.5 par séance. (L'an dernier, il y a eu des auditions dans 1205 dossiers).

3.6.3 Auditions

Dans 148 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité alors que, dans 682 dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. Les auditions ont lieu, en majorité, à la demande des requérants ou de leur avocat, mais le Comité a convoqué 160 requérants ou leurs avocats avant de rendre sa décision.

Le Comité a aussi entendu 28 demandes de révision dans le cadre de contestations du droit de bénéficiaires à l'aide juridique. Dans la plupart de ces cas, le Comité a entendu les deux parties, soit par téléphone dans 12 dossiers, soit en personne dans 16 dossiers.

3.6.4 Demandes de révision

Le Comité a reçu 1300 demandes de révision en 1998-1999 alors qu'il en avait reçu 1628 l'an dernier. Le délai moyen, entre le moment où une demande de révision est reçue et la date de la décision, est d'environ 4 mois.

3.6.5 Statistiques

TABLEAU I

Origine des demandes faites au Comité de révision

Demandes de révision à la suite d'un refus, d'un retrait ou d'une suspension:	94/95	95/96	96/97 Nouvelle Loi et Ancienne Loi	Volet contri-butif	97/98	Volet contri-butif	Rembour- sement	98/99	Volet contri-butif	Rembour- sement
Montréal	812	745	794	1	643	5	4	409	2	8
Bas St-Laurent – Gaspé.	124	104	72	0	78	1	0	61	0	0
Côte-Nord	38	27	72	0	58	0	0	67	1	0
Estrie	86	94	93	0	117	1	1	89	0	0
Laurentides-Lanaudière	173	142	148	0	127	2	0	96	3	0
Mauricie - Bois-Francs	71	66	78	0	89	0	0	74	5	1
Abitibi-Témiscamingue	20	16	8	0	10	0	0	14	0	0
Outaouais	72	82	54	0	58	0	0	59	2	0
Québec	160	168	205	1	200	1	1	172	4	4
Rive-Sud	219	219	161	0	123	4	1	126	0	1
Saguenay – Lac St-Jean	92	65	72	1	49	0	0	48	1	2
Total:	1867	1728	1757	3	1552	14	7	1215	18	16

Il faut noter que les chiffres $1215 + 18 + 16 = 1249$ indiquent le nombre de demandes de révision faites au Comité à la suite d'un refus, et non le nombre de dossiers ouverts, et que, parmi ces demandes, plusieurs ont pu être faites en même temps par la même personne à la suite de plusieurs avis de refus émis en même temps par le directeur général d'un centre régional d'aide juridique. Dans ce cas, un seul dossier a été ouvert. Ainsi pour l'année 1998-1999, 1202 dossiers ont été ouverts (1511 en 1997-1998), dont plusieurs comportent plus d'une demande de révision faites par la même personne. A ce chiffre, il faut ajouter 28 contestations. (Voir diagramme I)

TABLEAU I (suite)

Demandes de révision de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique (art. 75 Loi):	94/95	95/96	96/97 Loi et Ancienne Loi	Nouvelle Loi	Volet contri- butif	97/98	Volet contri- butif	Rembour- sement	98/99	Volet contri- butif	Rembour- sement
Montréal	50	30	21	0	11	0	0	9	0	0	
Bas St-Laurent – Gaspé.	6	8	5	0	4	0	0	3	0	0	
Côte-Nord	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	
Estrie	11	7	8	0	5	0	0	6	0	0	
Laurentides-Lanaudière	15	11	21	0	10	0	0	8	0	0	
Mauricie - Bois-Francs	8	5	5	0	1	0	0	2	0	0	
Abitibi-Témiscamingue	3	0	1	0	3	0	0	3	0	0	
Outaouais	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	
Québec	6	6	14	0	6	0	0	4	0	0	
Rive-Sud	18	18	24	0	14	0	0	12	0	0	
Saguenay - Lac St-Jean	11	6	3	0	1	0	0	4	0	0	
Total:	129	94	104	0	55	0	0	51	0	0	
GRAND TOTAL:	1996	1822	1861	3	1607	14	7	1266	18	16	

TABLEAU II

Origine, nombre et nature des demandes d'aide juridique et des refus
(Nouvelle Loi sur l'aide juridique)

Nature de la demande d'aide juridique	carcérale	civile pénale et criminelle	notariale *	adminis- trative **	jeunesse ***	autre	mixte	total	
Montréal	19	155	172	1	62	7	3	0	419
Bas St-Laurent - Gaspésie	0	23	14	8	14	2	0	0	61
Côte-Nord	7	27	26	0	7	0	1	0	68
Estrie	0	28	33	2	21	5	0	0	89
Laurentides-Lanaudière	9	46	28	0	14	2	0	0	99
Mauricie - Bois-Francs	1	37	18	7	17	0	0	0	80
Abitibi-Témiscamingue	0	8	5	0	1	0	0	0	14
Outaouais	0	21	29	0	11	0	0	0	61
Québec	6	47	83	1	39	2	1	1	180
Rive-Sud	0	56	48	2	21	0	0	0	127
Saguenay - Lac St-Jean	0	29	12	2	8	0	0	0	51
Total:	42	477	468	23	215	18	5	1	1249
1997-1998	95	474	599	43	278	41	43	0	1573

Nature du refus du directeur général ****	économique	69	droit	autre	mixte	75	Services non couverts	Services exclus	total
Montréal	71	2	30	108	83	9	122	3	428
Bas St-Laurent - Gaspésie	15	0	5	11	7	3	22	1	64
Côte-Nord	14	0	2	9	4	0	39	0	68
Estrie	20	0	9	12	15	6	33	0	95
Laurentides-Lanaudière	30	3	5	19	4	8	37	1	107
Mauricie - Bois-Francs	14	1	10	19	3	2	31	2	82
Abitibi-Témiscamingue	2	0	0	4	2	3	6	0	17
Outaouais	12	1	12	10	5	0	20	1	61
Québec	38	6	13	40	12	4	71	0	184
Rive-Sud	53	2	4	20	15	12	33	0	139
Saguenay - Lac St-Jean	15	2	8	12	5	4	8	1	55
Total:	284	17	98	264	155	51	422	9	1300
1997-1998	236	20	114	341 ⁽¹⁾	251	55	596	15	1628 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Incluant 18 demandes « Volet contributif » ainsi que 6 demandes « Remboursement »

-
-
- * Cela comprend les testaments, les hypothèques et tous autres actes rédigés par un notaire.
 - ** Cela comprend les révisions et appels à la S.A.A.Q., à la C.S.S.T., à la C.A.S., et devant toute autre régie ou commission gouvernementale.
 - *** Causes entendues par la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur les jeunes contrevenants.
 - **** Économique: Refus de nature économique en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'aide juridique.

69: Refus en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'aide juridique.

Droit: Refus pour défaut de vraisemblance de droit en vertu de l'article 4.11 de la Loi sur l'aide juridique.

Autre: Refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70a) de la Loi sur l'aide juridique, ainsi que refus de contribuer en vertu des articles 26 et suivants du Règlement sur l'aide juridique, parce que la demande est à l'encontre de la Loi ou en vertu de l'article 4.11 (2) (3) (4) (5) et demande de remboursement des coûts en vertu de la Section VI.1 de la Loi sur l'aide juridique.

Mixte Refus comportant deux ou trois motifs de refus.

75: Demande de révision de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique.

Services non

couverts: En vertu des articles 4.5, 4.6, 4.7 et 4.10 de la Loi sur l'aide juridique.

- Services
- exclus: Services nommément exclus par la Loi sur l'aide juridique.

(Voir diagramme 2)

TABLEAU III

Décisions rendues par le Comité de révision
pour chaque demande de révision
(Loi sur l'aide juridique)

	Maint.	Maint. Autre motif	Mod.	Désis.	S,O.	Mod. En partie	s.j.	Total
Montréal	221	49	106	56	29	8	0	469
Bas St-Laurent Gaspésie	31	6	10	11	4	0	0	62
Côte-Nord	13	10	22	10	7	0	0	62
Estrie	43	10	21	17	3	2	0	96
Laurentides Lanaudière	43	11	17	34	5	1	0	111
Mauricie Bois-Francs	27	7	12	19	2	2	0	69
Abitibi-Témiscamingue	8	1	6	3	0	0	0	18
Outaouais	31	11	6	12	1	1	0	62
Québec	67	21	44	15	11	3	0	161
Rive-Sud	63	15	26	27	1	5	0	137
Saguenay-Lac St-Jean	17	5	11	9	4	0	1	47
TOTAL	564	146	281	213	67	22	1	1294
1997-1998	(718)	(173)	(784)	(194)	(90)	(75)	(0)	(2034)

Le chiffre 1294 indique le nombre de décisions rendues relativement à chaque demande de révision faite au Comité à la suite d'un avis de refus ou d'une décision du directeur général à la suite d'une contestation, et non le nombre de décisions rendues par le Comité, celui-ci rendant une décision par dossier. Ainsi pour l'année 1998-1999, 1190 décisions ont été rendues (1889 en 1997-1998) dont plusieurs comportent plus d'une demande de révision dans le même dossier. (voir diagramme I)

Décisions du directeur général maintenues : $564 + 146 = 710$ (69,4%)

Décisions du directeur général modifiées totalement ou en partie : $281 + 22 = 313$ (30.6%)

Dossiers en suspens le 1^{er} avril

1996	703
1997	707
1998	426
1999	437

* maint: Décisions du directeur général maintenues.

maint. autre motif: Décisions du directeur général maintenues pour d'autres motifs.

mod.: Décisions du directeur général modifiées totalement.

désis.: Requêtes en révision retirées.

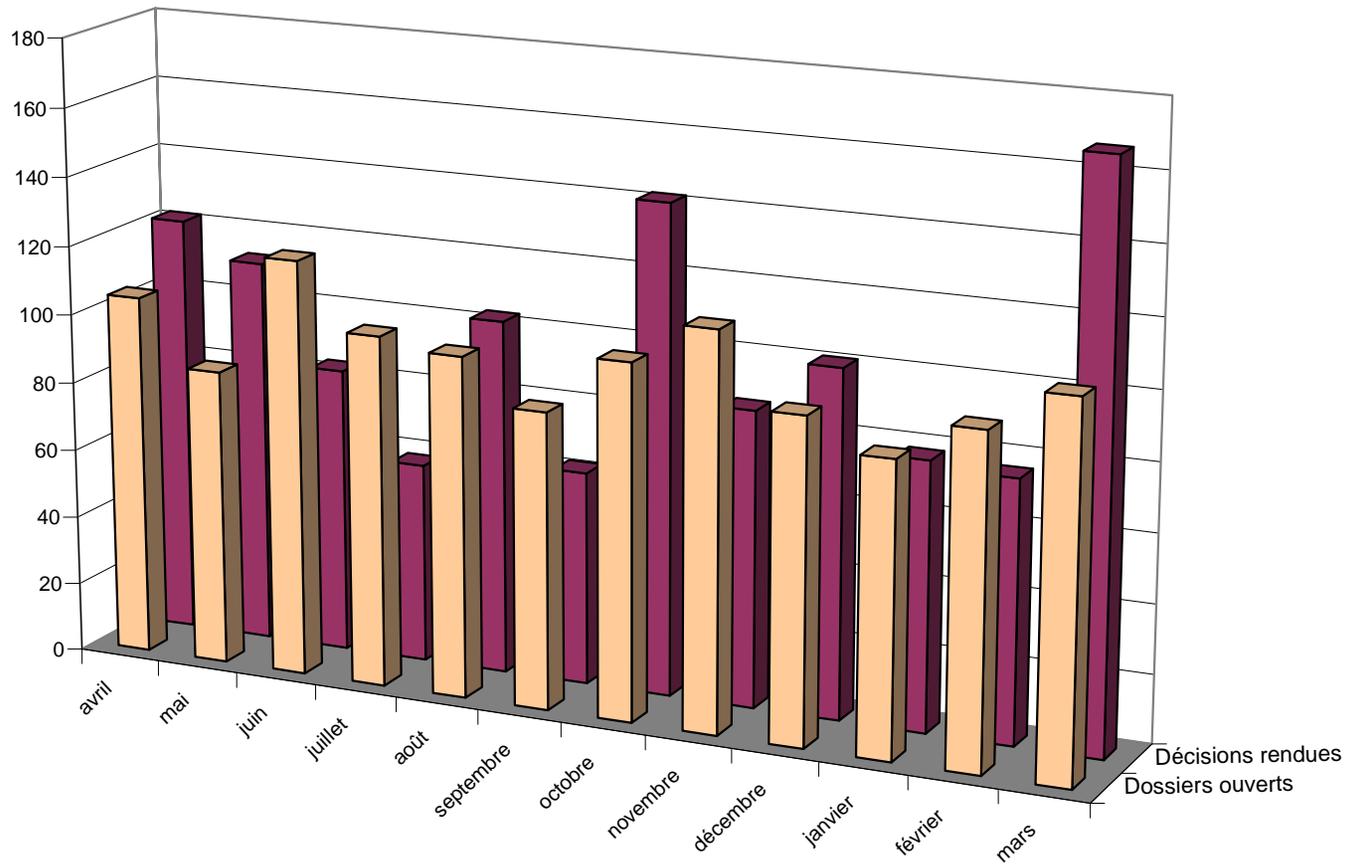
s.o.: Requêtes en révision devenues sans objet.

mod. en partie: Décisions du directeur général modifiées partiellement.

s.j. : Requêtes en révision rejetées par le Comité qui n'avait pas juridiction.

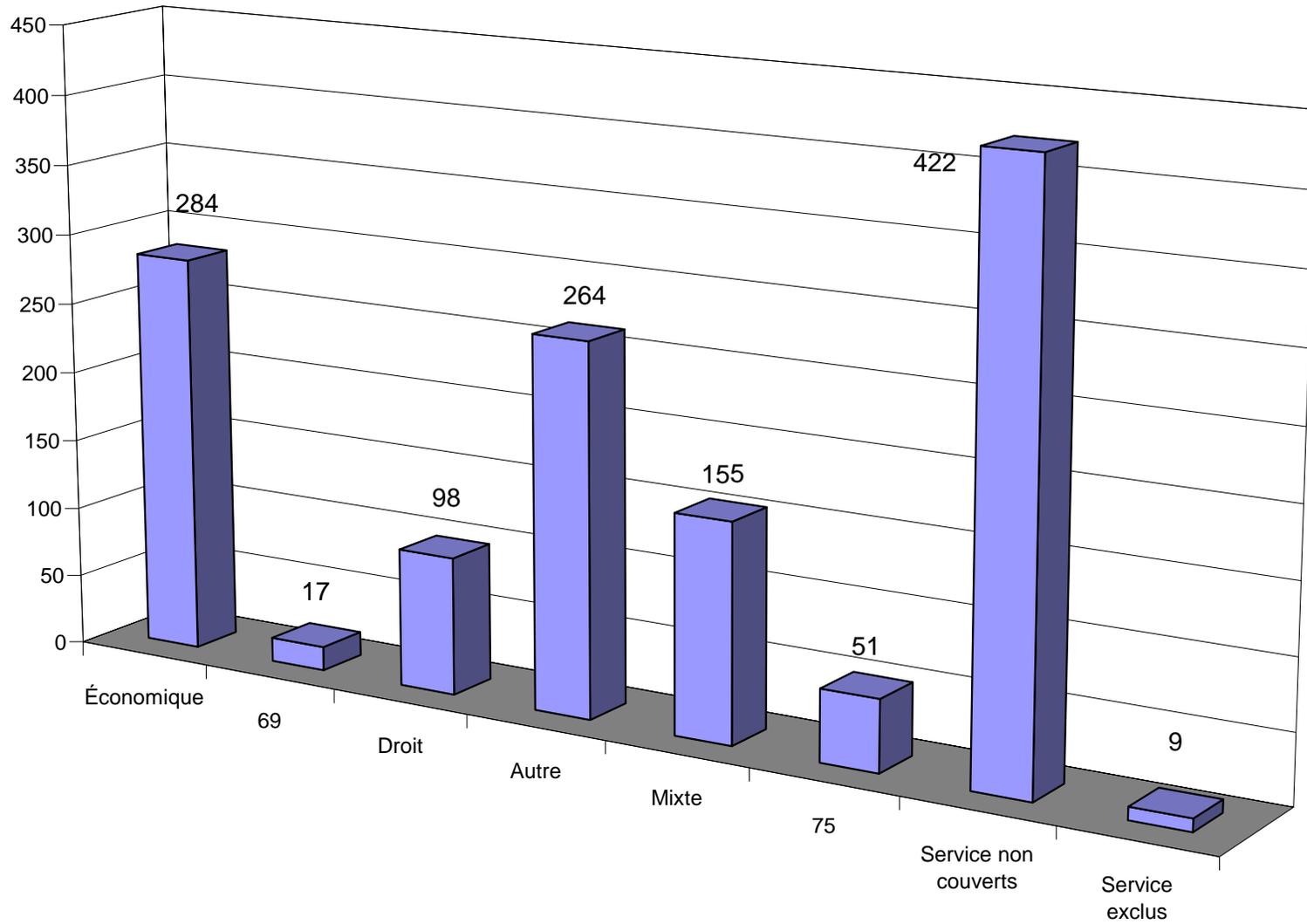
N.B. Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 1997-98.

Diagramme n° 1
 Nombre de dossiers ouverts et nombre de décisions



	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars
Dossiers ouverts	105	86	121	102	99	86	103	115	94	85	96	108
Décisions rendues	122	112	83	58	103	62	142	86	101	78	76	167

Diagramme n°2
Nature des refus qui ont fait l'objet d'une requête en révision en 1998-1999



3.7 Comités (internes et externes)

3.7.1 Les comités internes

Divers comités siègent au sein de la Commission. Ces comités sont formés d'avocats et avocates ou membres du personnel de soutien des différents centres régionaux ainsi que de membres et d'employés de la Commission, selon le cas.

- Comité en droit administratif

Une consultation générale des membres du Comité en droit administratif a été tenue en vue de la rédaction du mémoire sur le Projet de loi 186 : «*Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*». Ce mémoire a été acheminé à la Commission parlementaire traitant de ce sujet (mai 1998).

- Comité jeunesse

Durant la dernière année, le comité a rédigé le mémoire de la Commission des services juridiques sur la «Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes», document de consultation préparé par Justice Canada.

- Comité en droit criminel

Ce comité a analysé deux projets de modifications législatives et a rédigé un mémoire sur chacun des projets suivants :

- ❑ «Réforme des moyens de défense visés par le Code criminel», proposé par Justice Canada dans un document de consultation (janvier 1999);
- ❑ «Le renvoi de la ministre sur les sévices contre les enfants placés en établissements», proposé par la Commission du droit du Canada (janvier 1999).

- Comité sur la sécurité de l'information

En collaboration avec la Commission d'accès à l'information, le comité sur la sécurité de l'information a été mis sur pied le 17 février 1998. Il avait pour mandat de dresser un bilan exhaustif de la sécurité et de la confidentialité des renseignements personnels détenus par la Commission, d'en faire l'étude et de proposer des solutions pour en améliorer l'efficience.

Après avoir suivi la formation proposée par la Commission d'accès à l'information, en mars 1998, les membres du comité ont commencé en avril 1998 à évaluer par le biais d'un questionnaire distribué à des personnes clés de l'organisation, l'état de la sécurité de l'information. Cette étude s'est terminée en juin 1998 par le dépôt d'un rapport auprès de la Commission d'accès à l'information et la mise en place d'un plan visant à améliorer la sécurité de l'information.

- Comité administratif de la Commission sur l'admissibilité exceptionnelle

En application de l'article 4.3 de la *Loi sur l'aide juridique* et compte tenu des circonstances exceptionnelles et des risques pour le requérant de subir un tort irréparable suite au refus d'aide juridique, le comité administratif de la Commission des services juridiques, à quatre reprises, a autorisé le directeur général du centre concerné, à émettre une attestation exceptionnelle d'admissibilité.

3.7.2 Les comités externes

La Commission est également active par sa présence au sein de divers comités gouvernementaux ou organismes. C'est ainsi que des avocats et avocates de la Direction des services juridiques siègent sur les comités du Barreau :

- au Comité famille;
- au Comité sur la procédure civile;
- au Comité sur l'assurance automobile;
- au Comité spécial sur les mesures de rechange (adultes);
- au Comité en droit de la jeunesse.

Ils siègent également à différents comités ministériels :

- Comité de suivi sur la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*;
- Comité sur l'expertise en matière familiale;
- Comité sur la révision de la procédure civile (sous-groupes sur les matières familiales et sur les matières non-contentieuses);

-
-
- Comité de la Sécurité de l'information et de la vérification des données avec d'autres ministères.

La Commission a également siégé à la table ronde sur la justice réparatrice à la Commission du droit.

Enfin, la Commission est également présente à la table de concertation provinciale et au Conseil consultatif (CLSC René Cassin) touchant la violence à l'égard des aînés.

3.8 Le traitement des comptes de la pratique privée

Durant l'exercice 1998-1999, conformément à l'entente intervenue, la Commission des services juridiques traite le paiement des comptes pour le Centre régional Laurentides-Lanaudière; le transfert du paiement des comptes du Centre communautaire juridique de Montréal à la Commission des services juridiques s'effectuera au cours de l'exercice financier 1999-2000.

Alors que le Barreau du Québec comptait 17 985 membres au 31 mars 1999, le réseau d'aide juridique a payé, au cours de l'exercice financier, 94 983 relevés d'honoraires à 2 830 avocats de la pratique privée. Ces derniers ont reçu en moyenne 10 196 \$ chacun pour une masse monétaire globale de 28 854 906 \$ à laquelle il faut ajouter les déboursés qui se chiffrent à 6 025 733 \$. De plus, une somme de 947 120 \$ a été imputée à la dépense au titre des droits de greffe et un montant total de 30 019 \$ a été versé à titre d'intérêts.

L'expérience moyenne des avocats de la pratique privée qui ont accepté des mandats d'aide juridique au cours de l'exercice est d'environ 12 années d'inscription au tableau de l'ordre au 31 mars 1999.

Quant aux notaires, une somme totale de 89 937 \$ a été versée à titre d'honoraires à 293 d'entre eux pour une moyenne de 307 \$ par notaire. À cette somme s'ajoute un montant de 7 544 \$ au titre de déboursés. Un montant de 73 301 \$ a été imputé à la dépense à titre de droits de greffe et un montant total de 141 \$ a été versé à titre d'intérêts. Au 31 mars 1999, la Chambre des Notaires du Québec comptait 3 218 membres.

Avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés
au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999, par région

RÉGIONS	AVOCATS RÉCLAMANTS
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	124
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	190
CÔTE-NORD	90
ESTRIE	303
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	922
MAURICIE - BOIS-FRANCS	448
MONTRÉAL	1 487
OUTAOUAIS	180
QUÉBEC	610
RIVE-SUD	943
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	144
TOTAL	5 441

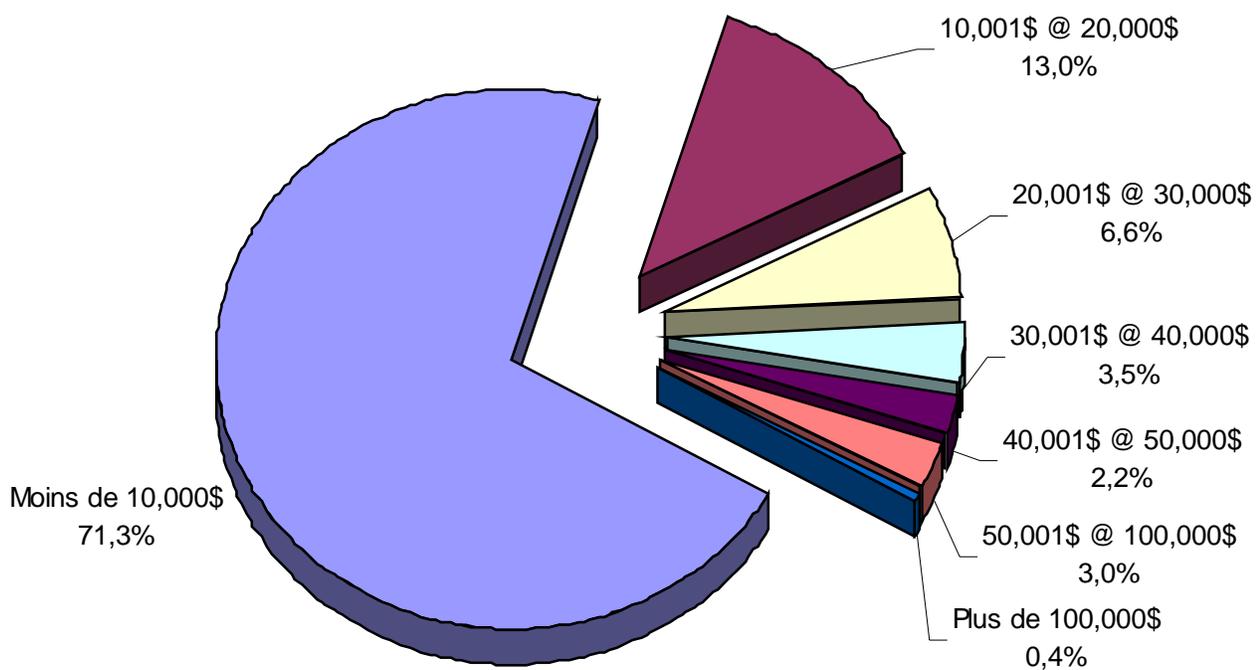
NOTE: Les chiffres ci-haut réfèrent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés, par ou pour le compte des centres régionaux, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999 ; ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la région dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de la loi sur l'aide juridique.

Le nombre réel d'avocats de la pratique privée qui ont reçu des honoraires au cours de l'exercice financier 1998-1999 est de 2 830 avocats.

Répartition des avocats de la pratique privée
selon le niveau des honoraires versés
pour l'exercice financier 1998-1999

			Nombre d'avocats
0,00 \$	à	10 000,00 \$	2 017
10 000,01 \$	à	20 000,00 \$	368
20 000,01 \$	à	30 000,00 \$	187
30 000,01 \$	à	40 000,00 \$	98
40 000,01 \$	à	50 000,00 \$	63
50 000,01 \$	à	100 000,00 \$	85
100 000,01 \$ et plus			12
TOTAL			2 830

Répartition des avocats selon le niveau d'honoraires versés



3.9 La politique linguistique

En application du point 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Commission a procédé à la distribution à tout le personnel de sa politique linguistique.

1. *Création du comité permanent*

Le comité permanent, sous la responsabilité du Président, a été formé. Ce comité a pour tâche de veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Commission et d'assurer l'exemplarité des mesures prises à cette fin.

2. *Elaboration de la politique linguistique*

Suivant le plan élaboré durant l'exercice 1997-1998, la Commission des services juridiques a poursuivi ses travaux et après avoir obtenu l'avis de l'Office de la langue française a adopté sa politique linguistique en Assemblée des commissaires.

3. *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*

Les versions des principaux logiciels actuellement utilisés sont en français (admissibilité, gestion, cardex, etc...). Le plan de francisation des technologies et de migration des données de la plate-forme mini vers la plate-forme micro sera finalisé dans les prochains mois.

3.10 La politique anti-tabac

Tel qu'établi durant l'exercice 1997-1998, l'application de la politique anti-tabac a été maintenue et il est toujours interdit de fumer dans les bureaux de la Commission des services juridiques.

Conformément aux dispositions de la loi à cet égard, des affiches ont été posées à la vue du public pour rappeler la politique de la Commission.

3.11 Le Code d'éthique et de déontologie

Suite à l'adoption du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, en juin 1998, la Commission des services juridiques a travaillé à la compilation d'un ensemble de normes de déontologie et a rédigé un projet de Code d'éthique et de déontologie des administrateurs qui sera prochainement présenté pour adoption par les commissaires.

4 Bilan et activités des régions

4.1 Activités des régions

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le bureau d'aide juridique de Kuujuaq qui avait été ouvert à titre de projet temporaire a obtenu un statut de bureau permanent et maintient ainsi ses opérations depuis décembre 1998.

La direction régionale participe au *Comité de concertation régionale sur la justice*, au *Comité de concertation régionale sur la jeunesse* ainsi qu'au *Comité de concertation sur la cour itinérante*. Ces comités réunissent différents intervenants tels que la magistrature, les directeurs régionaux des services judiciaires, de la couronne, de l'aide juridique, de la probation, de la détention, des services policiers municipaux et provinciaux et ont pour mandat d'aplanir les difficultés dans l'administration de la justice sur les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord québécois. De plus, la direction générale participe à la *Table de concertation régionale sur la violence faite aux femmes*. Cette Table, comprenant certains intervenants ci-haut mentionnés de même que certains intervenants sociaux provenant de maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence et autres groupes communautaires, se réunit régulièrement depuis plus de dix ans en Abitibi-Témiscamingue ; la régularité de même que la richesse des échanges lors de ces rencontres fournissent la preuve que plusieurs projets communs ont abouti au cours de ces dix dernières années et que des alliances stratégiques ont été créées afin de combattre le phénomène de violence.

Les avocats permanents du Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue continuent à jouer leur rôle d'informateurs juridiques de premier plan en Abitibi-Témiscamingue et s'impliquent dans leur milieu en agissant soit comme présidents, membres du conseil d'administration, personne-ressource ou conférencier des organismes communautaires de la région dont les suivants :

- Coopérative alimentaire d'Amos
- Table locale de concertation contre la violence faite aux femmes
- Commission de la protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Comité provincial du Barreau du Québec sur les palais de justice
- Réseau des bibliothèques de droit du Québec Inc.
- Centre des usagers et bénéficiaires du Centre hospitalier psychiatrique de Malartic

-
-
- Barreau de l’Abitibi-Témiscamingue
 - Maison d’hébergement pour femmes victimes de violence « Le Nid » de Val-d’Or
 - Maison d’hébergement pour femmes victimes de violence «L’Aquarelle » de Chibougamau
 - Table régionale de concertation sur la violence faite aux femmes de la Radissonnie
 - Association des traumatisés craniens de l’Abitibi-Témiscamingue
 - Table régionale des femmes au travail
 - Corporation des parcs et des espaces récréatifs de la Ville de Val-d’Or
 - Société Alzheimer, secteur Val-d’Or
 - Comité sur la réforme du Code de procédure civile.

La formation du personnel sera sans doute l’objectif premier pour l’année 1999-2000. Le nouveau personnel devra assimiler rapidement le fonctionnement, non seulement du réseau de l’aide juridique mais aussi des règles de l’admissibilité, de l’administration et des exigences professionnelles des avocats et avocates. Ceux-ci ont besoin de ressourcement et de retrouver une solidarité à la grandeur du Québec. L’organisation de journées d’étude nationales devient une priorité.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE

C'est dans un contexte de mesures de compression budgétaire et avec la préoccupation de l'application d'un plan de rationalisation que les membres du conseil d'administration du Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent/Gaspésie ont travaillé cette année ; ils ont été continuellement à la recherche de solutions permettant d'en atténuer les effets sur les ressources humaines et le service à la clientèle.

C'est dans ce contexte que le centre a accepté de partager les fonctions du directeur général avec le Centre communautaire juridique de la Côte-Nord.

Les administrateurs ont favorisé la participation du Centre communautaire juridique à une campagne régionale d'information axée sur l'accessibilité et le service, particulièrement sur le volet contributif et ses effets.

Le territoire desservi par le Centre communautaire juridique est immense et la population y est disséminée dans un chapelet de villages de la côte du Bas St-Laurent à la côte gaspésienne et qui s'échelonnent sur une distance équivalant à 5 fois celle séparant Québec de Montréal (sans tenir compte des Îles-de-la-Madeleine).

L'absence, à toutes fins utiles, de tout transport en commun facilement accessible nécessite que nos avocats se déplacent régulièrement en dehors de leur lieu habituel de travail pour rendre réelle l'accessibilité aux services d'aide juridique.

Entre autres mesures, pour assurer l'accessibilité des clients, des ententes ont été réalisées avec quatre C.L.S.C. et un palais de justice de la région, ce qui permet de rencontrer les bénéficiaires près du lieu de leur résidence, à Matapédia, Paspébiac, La Pocatière, Saint-Pascal, et Percé.

En plus des dossiers traités par nos avocats, nous soulignons pour plusieurs d'entre eux, leur implication dans le milieu, leur participation à des séances d'information, des conférences ou des chroniques dans les journaux ; ils ont agi en tant que personnes-ressources auprès de plusieurs organismes, associations ou comités et sont aussi membres de conseils d'administration, d'organismes ou d'associations :

- Maison des jeunes de Rimouski
- Maison de la famille de Matane
- A.F.É.A.S. Bon Pasteur de Matane
- Info-Eveil
- M.R.C. Denis-Riverin

-
-
- Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse
 - Barreau du Québec
 - Association des avocats de province
 - Table régionale de concertation en matière de violence conjugale
 - Polyvalente Armand St-Onge d'Amqui
 - Pavillon de l'Avenir, Rivière-du-Loup
 - Justice alternative Jeunesse Inc.
 - Centre des femmes La Sentinelle
 - L'Accalmie
 - Banque alimentaire des Iles-de-la-Madeleine
 - « Midi forum » de l'École Polyvalente Paul-Hubert
 - Carrefour Jeunesse
 - Atelier de travail jeunesse
 - Jeune Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
 - Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
 - Colloque sur la violence conjugale
 - Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
 - Cégep de Matane
 - La Gigone de Matane
 - Résidence la Marguerite
 - Association des personnes handicapées des Berges
 - Corporation Jeunes et Adultes Denis-Riverin Inc.
 - Centre de femmes de la Vallée
 - Tremplin Travail
 - Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas Saint-Laurent
 - Bouffée d'Air
 - Table de concertation contre la violence conjugale du Témiscouata
 - Maison des jeunes de Cap-aux-Meules
 - Maison des jeunes de Grande-Entrée
 - Table de concertation sur la pauvreté
 - Centraide
 - Table de concertation régionale sur la Loi sur les jeunes contrevenants
 - Maison d'hébergement l'Orée de Pabos
 - Aide à la famille

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA CÔTE-NORD

En 1998-1999, la Direction générale a encore été assumée de façon intérimaire par le Directeur général du Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent-Gaspésie.

Outre les trois (3) bureaux réguliers, les avocats de la région se déplacent en même temps que la Cour itinérante rendant accessible l'aide juridique à des personnes qui autrement devraient souvent franchir plusieurs kilomètres sans moyen de transport en commun.

La réforme de l'aide juridique n'a pas ralenti le degré d'implication des avocats du Centre dans leur milieu. Au cours de la dernière année, ils se sont impliqués par leur participation à des séances d'information, des conférences et ont agi comme personnes-ressources auprès d'organismes ou associations ; ils sont aussi membres de conseils d'administration ou de comités et participent à des publications d'articles ou de documents juridiques. Ainsi dans les journaux, Le Nord-Est, Le Port-Cardois et le Plein Jour, des articles sur les thèmes suivants ont été publiés :

- Dépression situationnelle : Mesures d'accommodement de l'employeur
- L'Achat d'une maison, vices cachés
- Responsabilité civile
- Le cautionnement ou endossement
- Procuration versus mandat en cas d'inaptitude
- Patrimoine familial et succession
- Responsabilité de l'éducateur
- Les études de l'ex-épouse

D'autre part, les avocats collaborent avec les organisations suivantes :

- Exposition industrielle et commerciale de Sept-Îles
- Comité d'éthique du Centre hospitalier régional de Sept-Îles
- Régie régionale de la Santé et des services sociaux de la Côte-Nord
- Barreaux du Québec et de la Côte-Nord
- Salon de la famille
- Centre de la petite enfance « Les petits Bécots »
- Unité « Domrémi » de Baie-Comeau
- Association des avocats de province
- Association des avocats de la défense du Québec (A.Q.A.A.D.)
- Centre de santé des Nord Côtiers

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE

Depuis plusieurs années déjà, il était fait mention dans le rapport annuel du Centre d'un certain nombre de dossiers spéciaux dont s'occupaient les avocats permanents. Les avocates et les avocats ont continué à être impliqués dans tout autant de dossiers qui peuvent être qualifiés de spéciaux, soit à cause du problème de droit qu'ils soulèvent, soit à cause de la particularité des faits mis en cause.

Les avocates et avocats du Centre ont continué cette année à s'impliquer dans leur milieu, en agissant à titre de présidents ou membres de conseils d'administration, conseillers juridiques, personnes ressources ou conférenciers auprès de plusieurs organismes communautaires de la région, en particulier ceux ci-après mentionnés :

- Service budgétaire populaire (SBP)
- CLSC La Chaumière
- CLSC Val Saint-François
- Service budgétaire populaire de la M.R.C. d'Asbestos
- Carrefour de la santé
- Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la M.R.C. de Coaticook
- Comité de la bibliothèque du Barreau de Saint-François
- CLSC Alfred Desrochers
- ACEF de l'Estrie
- Centre l'Élan (maison pour les gens ayant des problèmes de santé mentale)
- Transport des alentours (organisme s'occupant de transport adapté dans la M.R.C. Memphrémagog)
- Conseil canadien des aveugles de Magog
- Polyvalente de Disraëli
- Centre d'intervention et de référence des femmes de Lac-Mégantic
- Comité d'éthique du Centre Hospitalier de la région de l'Amiante
- Association des droits sociaux de Thetford-Mines
- Travaux communautaires jeunesse Amiante Inc.
- Barreau du Québec
- CLSC de la M.R.C. du Granit
- Comité des affaires criminelles et pénales
- Association des avocats de la défense du Québec et du district de Saint-François

-
-
- Table de concertation Justice-Santé mentale
 - Cégep de Sherbrooke
 - Écoles secondaires LeBer et Le Triolet
 - Maison des jeunes de Rock Forest
 - Coalition sherbrookoise pour le travail de rue
 - Centres jeunesse de l'Estrie
 - Collège Mont Notre-Dame
 - CLSC SOC
 - Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie
 - Comité d'action sur la violence
 - Comité tripartite en santé mentale
 - RAME (association regroupant les parents chefs de famille monoparentale)
 - Pont « Brije »
 - Récupex
 - Moisson-Estrie
 - CLSC Magog
 - Comité de support du Seuil de l'Estrie
 - Table d'échange sur la qualité des services du Ministère de la sécurité du revenu
 - Comité sur la violence faite aux femmes
 - Comité de coordination inter sectorielle sur la violence faite aux femmes
 - Comité de la médaille Pierre-Basile Migneault
 - Comité de la chambre de la famille pour le district judiciaire de St- Francois
 - Base de plein air Jouvence
 - Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
 - Regroupement pour la défense des victimes de lésions professionnelles de l'Estrie
 - Journal « Entrée libre »
 - Club de placement régional Inc.
 - Cercle des fermières de la MRC de Coaticook
 - Maison des jeunes de Coaticook
 - Centre d'action bénévole de Coaticook
 - CLSC Maria Thibault
 - Maison d'hébergement de « La Bouée »
 - « L'ensoleillée », ressource communautaire en santé mentale

-
-
- Solidarité populaire Estrie
 - Maison de la famille de Magog
 - Barreau de Saint-François
 - Maison des jeunes de Fleurimont
 - COFI
 - Centre de Santé des femmes
 - JEVI
 - Service d'aide aux néo-canadiens
 - CUSE : comité de déontologie sur la recherche sur l'humain

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Le 1^{er} avril 1998, le paiement des comptes des praticiens privés qui, depuis 1974, se faisait dans la région, a été transféré à la Commission des services juridiques, ceci en accord avec la suggestion du Vérificateur général du Québec.

Malgré le climat d'incertitude engendré par l'annonce des coupures budgétaires, le personnel a répondu à l'idée de la direction de former un comité de réorganisation du travail afin de revoir les façons de faire et de tenter de trouver des solutions aux problèmes quotidiens.

Le matériel informatique du Centre a été, en partie, mis à niveau et presque tous les bureaux sont maintenant branchés sur Internet.

En fin d'année, un de nos directeurs de secteur, Me Denis Saulnier a accédé à la magistrature, étant nommé à la Chambre de la Jeunesse et Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec à Montréal.

Plusieurs des avocats et avocates ont continué à travailler avec les intervenants du milieu, organismes gouvernementaux ou groupes sociaux, soit comme administrateurs, conseillers juridiques, personnes ressources ou conférenciers, abordant des sujets aussi variés que les droits des personnes âgées, les femmes victimes de violence, l'aide aux hommes violents, la protection du malade mental, l'aide aux victimes d'actes criminels, le logement social et la consommation.

L'objectif de la prochaine année sera de continuer à offrir à la clientèle un service de qualité en maximalisant le rendement de notre personnel et en améliorant nos équipements.

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS

L'année 1998-1999 fût marquée du signe de l'austérité et du questionnement sur l'avenir de l'aide juridique. Des signes encourageants pointent à l'horizon, soit la mise en vigueur d'un programme de départs volontaires pour tout le personnel du réseau de l'aide juridique, lequel permettrait de rencontrer la compression budgétaire exigée par le Gouvernement.

Au-delà du traitement des dossiers, l'implication des avocates et avocats permanents au sein de la communauté a été constante.

LA FAMILLE

Plusieurs de nos avocats s'occupent de nombreux organismes à but non lucratif tant au sein des conseils d'administration, qu'à titre de personnes ressources, offrent leur soutien tant pour la gestion que pour l'administration quotidienne des services à rendre aux bénéficiaires de ces organismes :

- Association des familles monoparentales La Source
- Maison de la Famille Drummond Inc.
- Maison des Femmes de Shawinigan
- Maison de la Famille du Centre de la Mauricie
- La Séjournelle

LA JEUNESSE

Plusieurs organismes ont bénéficié de services soutenus d'avocats et avocates de nos bureaux, notamment les suivants :

- Centre Jeunesse Mauricie – Bois-Francis
- École Champagnat
- Travailleurs de rue de La Tuque Inc.
- Action-Défi Jeunesse
- Maisons des Jeunes de Victoriaville, Princeville, Warwick
- Jeunesse Alternative
- Club Optimiste de Ste-Clothilde de Horton
- Résidence Le Hublot à Victoriaville
- Club Optimiste de Notre-Dame-du-Bon-Conseil
- Participation au colloque « Solutions de rechange au placement des enfants »
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse

LES PERSONNES DÉFAVORISÉES

- Carrefour d'Entraide Drummond Inc. (organisme de dépannage, d'information et d'intervention sociale)
- RDDS Drummond Inc. (organisme de défense des droits sociaux)
- Coopérative Alimentaire La Manne
- Service d'aide à domicile du Trois-Rivières Métropolitain Inc.
- Association Coopérative d'Économie Familiale
- Association des personnes handicapées des Bois-Francis
- AFEAS

LES AÎNÉ(E)S

- Table de concertation « Abus auprès des aîné(e)s » du Trois-Rivières Métropolitain Inc.
- Les foyers pour personnes âgées de Nicolet, Pierreville et Saint-Célestin

ALCOOL ET TOXICOMANIE

- Action toxicomanie Bois-Francis
- Polyvalente Du Rocher à Grand-Mère

AUTRES ACTIVITÉS BÉNÉVOLES ET CIVIQUES

- Centre de Bénévolat du Trois-Rivières Métropolitain Inc., sur le service d'accompagnement à la Cour
- Membre du comité de vérification et de déontologie de la Fédération des Caisses Populaires du Centre du Québec
- Télévision Communautaire Bois-Francis
- Service social du CLSC de l'Érable de Plessisville
- CLSC Suzor-Coté
- Service social attaché au département psychiatrique de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska
- Service de psychologie et service social des étudiants de la Polyvalente Le Boisé
- Barreau d'Arthabaska
- Barreau de la Mauricie
- Association des Avocats et Avocates du district de Saint-Maurice
- Association québécoise des Avocats et Avocates de la Défense
- Séminaire Sainte-Marie
- Participation à l'émission « Y a plein de soleil » à TQS

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL

En 1998-1999, un plan de réorganisation était mis en place faisant en sorte qu'une dizaine de bureaux ou points de services sont ou seront fusionnés et se retrouveront dans de nouveaux lieux ; c'est ainsi qu'au cours de l'année, le bureau criminel de la rue Saint-Gabriel a été ramené à la Place Dupuis, les bureaux de Saint-Michel, Outremont/Parc-Extension et Verdun sur l'Île de Montréal ont été fermés et fusionnés à d'autres bureaux.

Toutes ces rationalisations, fusions et fermetures de bureau se sont faites avec l'intervention d'un nouveau joueur dans le paysage de l'aide juridique, la Société immobilière du Québec.

PERSONNES ÂGÉES

Dans le cadre de l'année des aînés un comité d'avocats du Centre s'est réuni à plusieurs reprises et a convenu de rédiger des articles d'information juridique pour la revue « Virage » s'adressant à la clientèle du troisième âge.

En plus de leur travail régulier qui consiste à répondre aux besoins de services juridiques de la clientèle et malgré les changements importants découlant des départs d'avocats et des fusions de bureaux, les avocats et avocates du centre ont poursuivi leur implication auprès des organismes de la région en agissant comme présidents et/ou membres de conseils d'administration, de personnes ressources, conseillers juridiques ou conférenciers à l'intention d'organismes communautaires ci-après mentionnés.

- Centre hospitalier de l'Université de Montréal
- Comité de droit administratif du Barreau de Montréal
- Comité sur le droit des personnes du Barreau de Montréal
- Comité de liaison avec les services de la justice du Barreau de Montréal
- Comité sur l'administration de la justice civile du Barreau de Montréal
- Barreau de Montréal
- Jeune Barreau de Montréal
- Télévision communautaire de Laval
- Groupe communautaire offrant des services de thérapie à des hommes violents
- Association d'entraide Ville-Marie
- Carrefour d'interculture de Laval
- Centre de bénévolat de Laval

-
-
- Comité de liaison avec la Cour Supérieure du Barreau de Laval
 - Barreau de Laval
 - Formation permanente du Barreau du Québec
 - Fondation Docteur Maurice Bertrand
 - Hôpital psychiatrique Douglas de Verdun
 - Comité de liaison avec la Cour Supérieure en matière familiale
 - Institut Philippe-Pinel
 - Centre de détention de Rivière-des-Prairies
 - Fondation du Barreau du Québec
 - CLSC Montréal-Nord
 - CLSC Côte-des-Neiges
 - CLSC Olivier-Guimond
 - Maison Père-Enfant du Québec
 - Les Cégeps de Montréal
 - Groupe communautaire « Station famille »

DIVISION CRIMINELLE ET IMMIGRATION

- Zéro, Zéro (groupe d'aide aux hommes atteints du sida)
- Action autonomie (groupe d'individus ayant des troubles psychiatriques)
- Organisme Stella (groupe d'intervention auprès des femmes ayant des démêlés judiciaires)
- Bureau de la Communauté haïtienne de Montréal
- Sarim
- Centre d'intervention de crise
- Barreau du Québec
- Association des avocat(e)s de la défense de Montréal
- Comité de liaison de la Cour municipale de Montréal
- Comité en matière d'administration de la justice du Barreau de Montréal
- Comité en matière d'administration du Barreau de Laval
- Société de criminologie du Québec
- Fondation Femme et Loi
- Journées de formation permanente du Barreau du Québec
- Groupe de travail du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration sur les services offerts aux revendicateurs du statut de réfugiés

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'OUTAOUAIS

Les nombreuses activités auxquelles ont participé les avocats et avocates du Centre communautaire juridique de l'Outaouais confirment leur fidélité envers la communauté et plus particulièrement envers la clientèle ; ils ont continué à agir comme par les années passées à titre de présidents ou membres de conseils d'administration, personnes-ressources, conférenciers, conseillers juridiques auprès d'organismes communautaires :

- Centre d'éducation de base de l'Outaouais
- Fondation du Centre hospitalier Pierre-Janet
- Table territoriale sur la déficience intellectuelle
- Gîte Ami (lieu d'hébergement pour les sans-abri)
- Association des avocats et avocates de province
- CLSC d'Aylmer
- Croix-Rouge, section Vallée de la Lièvre
- Association des avocats et avocates en droit de la famille
- Comité des enfants
- Barreau de Hull
- Centre Intervalle Pontiac
- Entourelle
- Table d'échange sur la qualité des services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- Centre Espoir Rosalie
- Impact Rivière-Gatineau (services de prévention et de thérapie pour contrer la violence chez les hommes et les jeunes de la région)
- Centre de formation professionnelle de l'Outaouais
- Table jeunesse socio-judiciaire
- CLSC Buckingham
- Centre hospitalier de Buckingham
- Comité d'échange Hull-Strasbourg, responsable de l'échange des stagiaires
- AFMO (Association des familles monoparentales de l'Outaouais)
- Barreau du Québec
- Salon de la famille de l'Outaouais

Les avocats de la Clinique juridique ont participé à des sessions d'information en collaboration avec les groupes du milieu. Les sujets de ces sessions portaient sur les responsabilités des administrateurs d'un organisme à but non lucratif, la gestion des biens d'un incapable, le droit des personnes inaptes, la régie des rentes, la location-logement, l'impôt, les testaments et les successions, ainsi que le droit social.

Ils ont collaboré et offert des services de soutien aux organismes suivants :

- Accueil Parrainage
- Acef de l'Outaouais
- Animation 55 +
- APICO
- Association pour la défense des droits sociaux
- CALAS
- Cap Santé
- Centraide
- Centre d'aide 24/7
- Centre d'entraide de la Destinée
- Centre de réadaptation en toxicomanie Jellinek
- Centre Mechtilde
- Comité des résidents du secteur Daniel-Johnson
- Droit-accès
- Entraide familiale
- Équipe soutien Famille
- Garderie L'Univers des petits
- Gîte Ami
- Groupe d'entraide de Hull
- Groupe Entre-femmes
- Les enfants de l'Espoir
- Les travailleurs sociaux des CLSC et des Centres hospitaliers de la région
- Magasin Partage
- Maison de l'amitié
- Maison Réalité
- Manne de l'Île
- Mon Chez-nous
- Naissance – Renaissance Outaouais
- Office de la protection du consommateur
- Office municipal Gatineau-Hull
- Pavillon du Parc
- Prévention spécialisée en toxicomanie (PST)
- RAPHO
- ROCOsss
- RUTHAM
- Société Alzheimer de l'Outaouais
- Soupière de l'Amitié
- SRIVO (service régional en interprétation visuelle de l'Outaouais)
- St-Vincent-de-Paul
- Table d'échange sur la qualité des services (Sécurité du revenu)

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE QUÉBEC

En plus des services juridiques qu'il rend dans tous les domaines du droit, l'avocat permanent répond à la définition d'aide juridique par son implication communautaire, sa participation à des séances d'information à des groupes de personnes défavorisées et auprès d'organismes voués à la défense des droits des plus démunis. Il participe également aux activités de différents comités du Barreau et assure la liaison avec la Faculté de droit de l'Université Laval.

Au cours de l'année écoulée, les avocats permanents du Centre ont exercé, outre leurs tâches principales, de nombreuses activités extérieures communautaires et para-professionnelles ; ils ont été actifs auprès des organismes suivants :

- Barreau du Québec
- Association des familialistes de Québec
- Barreau de Québec
- Comité de bioéthique du Centre hospitalier de La Malbaie
- Table de concertation sur la violence conjugale au CLSC de Baie St-Paul
- Maison La Montée (maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale)
- Centre communautaire de La Malbaie
- Télévision communautaire de Charlevoix
- Association des handicapées de Charlevoix
- Maison Vision d'Espoir de Baie St-Paul (aide aux toxicomanes pour le secteur de Charlevoix-Ouest)
- Ressource Génésis (pour toxicomanes dans Charlevoix-Est)
- CLSC Orléans (Beaupré)
- Action Jeunesse Cotude
- Groupe Entraide au Masculin Inc.
- Aide aux jeunes contrevenants de Beauce Inc.
- Club de recherche d'emploi Beauce-Etchemin Inc.
- Société de logement de la Gorgendière Inc. (HLM)
- Office municipal d'habitation de St-Joseph (HLM)
- CLSC Beauce-Centre et Nouvelle-Beauce
- Commission sur les services à la jeunesse
- Tables d'actions préventives jeunesse en toxicomanie de la région de Québec
- Table de concertation socio-judiciaire

-
-
- Comité aviseur du ministère de la Justice
 - Action communautaire jeunesse (Région de Québec) Inc.
 - École secondaire La Courvilloise
 - Maison Marie Perrault
 - Centre de Services communautaires Justice et Foi
 - Comité Justice-Services correctionnels de la Cour du Québec
 - Table régionale de concertation en matière criminelle et pénale
 - Jeune Barreau de Québec
 - Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
 - Centre de crise de Québec
 - Maison internationale de Québec
 - Activités de la Bibliothèque Provost de Sainte-Marie-de-Beauce
 - Polyvalente Veilleux de Saint-Joseph-de-Beauce
 - Projet « Justice Chili-Québec »
 - Télévision communautaire de Québec
 - Maison des jeunes de Beauport
 - Coop d'habitation Calembourg

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA RIVE-SUD

Pendant l'exercice 1998-1999, en plus d'avoir à travailler avec une loi encore toute jeune, de s'initier à la gestion de sommes d'argent, à s'adapter à un système informatique toujours perfectible, à composer avec du personnel absent non-remplacé, nos effectifs ont vécu dans les rumeurs et l'incertitude entourant la négociation d'une nouvelle organisation des services.

Entre autres, nos bureaux situés en périphérie et dans le « triangle noir » visés par la tempête de verglas de l'hiver 1998, ont eu à traiter pendant les périodes qui ont suivi, les problèmes auxquels les clients ont été confrontés ; les clients ont vécu des ruptures familiales, des problèmes de logement, des conflits avec les assureurs et des problèmes financiers en conséquence de cet événement.

Nos avocats ont continué à s'impliquer dans la vie communautaire de leur milieu en agissant à titre de présidents ou membres de conseils d'administration, conseillers juridiques, personnes-ressources ou conférenciers auprès de la plupart des organismes communautaires de la région :

- CHSLD Horace-Boivin
- Association des CHSLD et CLSC de la Montérégie
- Office municipal d'habitation de Granby
- Organisme Repas (regroupement d'assistés sociaux pour le territoire)
- Organisme La Boussole Inc. (intervenant en toxicomanie)
- Association québécoise des avocats de la défense
- Jeune Barreau de Bedford
- Barreau du Québec
- Barreau de Richelieu
- Barreau de Longueuil
- Fondation Vincent d'Indy
- Ressources alternatives Rive-Sud
- Fondation d'aide à la jeunesse de la Montérégie
- Association Québécoise de l'Encéphalomyélite Myalgique
- Table de concertation intersectorielle de la Chambre de la jeunesse de Longueuil
- Comité régional intersectoriel de la Montérégie
- Table de concertation en droit criminel du district judiciaire de Longueuil
- CLSC du Havre de Sorel

-
-
- C.L.S.C. des Seigneuries à Verchères
 - Table de concertation Jasmin (Jeunes contrevenants)
 - Polyvalente de Sorel et de Saint-Hyacinthe
 - Polyvalente de Tracy
 - Table de concertation Jeunesse Maskoutaine
 - Table Justice jeunesse de la Rive-Sud
 - Regroupement des assistés sociaux de Sorel-Tracy
 - Table de concertation socio-judiciaire du district de Beauharnois
 - Partenaire au Fonds d'aide aux jeunes contrevenants du Suroît
 - Pacte de rue Inc.
 - Centre sur l'Autre Rive
 - Centre de femmes « La Moisson »
 - Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales (RIAPAS)
 - CLSC de Châteauguay
 - Regroupement des services sociaux de Kahnawake

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU SAGUENAY/LAC ST-JEAN

Les avocats et avocates du Centre ont été impliqués dans leur communauté en participant aux activités d'organismes communautaires, gouvernementaux ou para-gouvernementaux à titre de membres de conseils d'administration, conseillers juridiques, conférenciers ou personnes-ressources.

La liste qui suit donne une idée de la présence des avocats et avocates du Centre dans leur milieu et de leurs efforts pour améliorer le bien-être de leur communauté.

- Comité de la Cour du Québec
- Comité des bibliothèques du Barreau du Saguenay – Lac-Saint-Jean
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Association canadienne pour la santé mentale
- Association canadienne pour la santé mentale – division du Québec
- Le Maillon
- Société Alzheimer
- Centre féminin du Saguenay Inc.
- Table de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescentes
- Havre de l'Hospitalité
- Les Entreprises de récupération du Lac Saint-Jean
- Corporation de récupération d'ordinateurs « Mocos »
- Les Centres Jeunesse du Saguenay – Lac-Saint-Jean
- Service Relance Inc. et Escale du Lac Inc.
- Atelier de musique Roberval Inc.
- Centre résidentiel communautaire de Roberval (Maison de transition)
- Table de concertation en matière de violence conjugale (Domaine du Roy)
- Association des organismes communautaires MRC Domaine du Roy
- Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- CAB L'Atelier communautaire Saint-Félicien Inc.
- Maison des Jeunes
- Laser Roberval
- AQDR St-Félicien

-
-
- Service Budgétaire Populaire
 - Table de concertation sur la violence conjugale de la MRC de Maria-Chapdelaine
 - Polyvalente de Ville de la Baie
 - Association des Avocats de Province
 - Fonds d'Aide en Toxicomanie
 - Polyvalente Charles-Gravel
 - Cégep de Chicoutimi
 - Justice Alternative Jeunesse Saguenay Inc.
 - Groupe de promotion et de défense des droits
 - Comité des bénéficiaires du Pavillon Roland-Saucier
 - Régie de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - Université du Québec à Chicoutimi
 - Conseil d'Établissement de l'Éducation des adultes
 - Service correctionnel pour la région Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chibougamau
 - Table de concertation régionale des services pour la clientèle « Justice/Santé mentale »

4.2 Données statistiques et commentaires

L'activité principale des avocates et des avocats du réseau d'aide juridique consiste à mener à bonne fin le dossier que lui confie le requérant ou à le référer à un praticien de la pratique privée si le requérant en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Au total, 260 775 demandes ont été formulées au cours de l'exercice financier: 216 790 demandes ont été acceptées (83,1%), 38 178 refusées (14,6%) et 5 807 n'étaient pas statuées au 31 mars 1999 (2,2%). Les cas non-statués sont des demandes d'aide juridique dont l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise. 215 979 (99,6%) cas sont de nature civile, criminelle ou pénale et 811 (0,04%) de nature notariale. Parmi les cas confiés à des avocats, 137 895 (63,8%) concernaient des problèmes en matières civiles et 78 084 (36,2%) relevaient de matières criminelles ou pénales.

De tous ces tableaux, un certain nombre de commentaires s'impose. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre l'exercice financier 1997-1998 et 1998-1999.

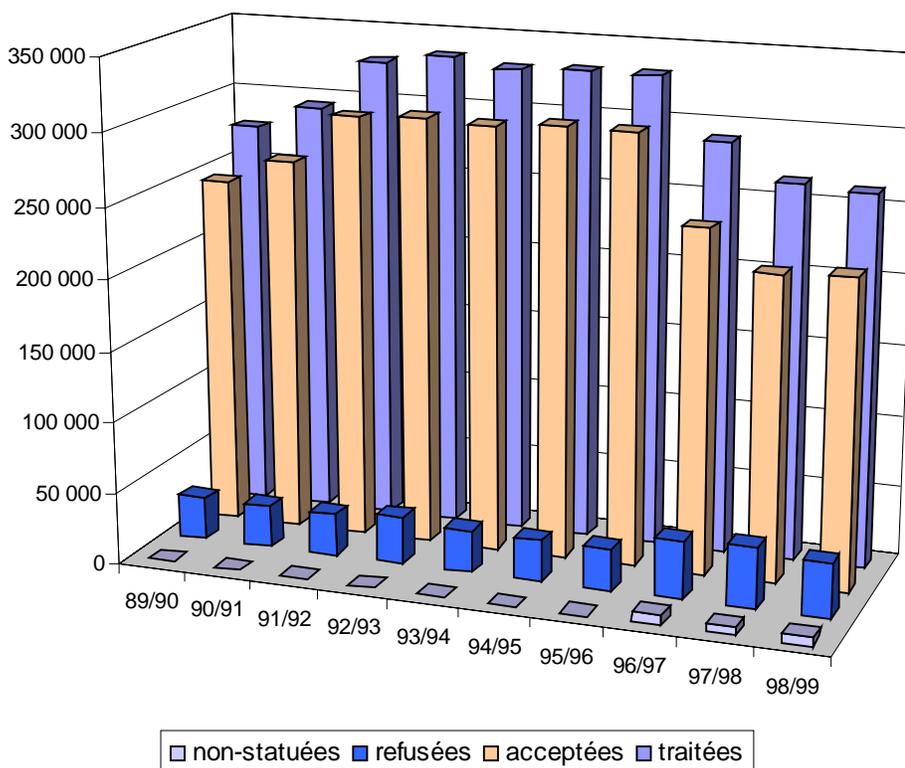
1. Le nombre de demandes d'aide juridique est passé de 263 645 en 1997-98 à 260 775 en 1998-1999, soit une légère baisse de 1,1%.
2. Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 11,5% et 17,2% pour une moyenne du réseau de 14,6%. Cela représente une diminution de 11% du taux de refus comparativement à l'exercice 1997-1998.
3. La répartition en pourcentage des demandes acceptées en matière civile et en matière criminelle et pénale n'a pas variée de façon significative.
4. Le pourcentage des dossiers traités par les avocats salariés a connu une légère baisse, passant de 49,6% à 48,0%.
5. Le nombre de dossiers confiés aux avocats salariés a connu une baisse de 2% passant de 105 719 à 103 589. Cette baisse se partage également entre les matières civiles et criminelles.
6. Le nombre de dossiers confiés aux avocats de pratique privée a augmenté de 4,4%. Cette hausse se reflète principalement en matière civile avec un taux de 5,3% tandis que l'augmentation pour les matières criminelles et pénales se situe à 3,3%.

-
-
7. Durant l'exercice 1998-99, le genre de problèmes confiés aux avocats salariés se répartissait comme suit : 34,4% « Familial », 37,8% « Civil Autre » et 27,8% « Criminel et Pénal ».
 8. Durant l'exercice 1998-99, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit : 25,3% « Familial », 30,8% « Civil Autre » et 43,9% « Criminel et Pénal ».

TABLEAU N° 1

RÉPARTITION DES DEMANDES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ
ACCEPTÉES, REFUSÉES OU NON STATUÉES
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET GRATUIT ET VOLET CONTRIBUTIF

RÉGIONS	DEMANDES ACCEPTÉES	%	REFUSÉES	%	NON STATUÉES	%	
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	8 018	6 849	85,4%	1 068	13,3%	101	1,3%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	12 028	9 886	82,2%	2 033	16,9%	109	0,9%
CÔTE-NORD	6 156	5 387	87,5%	705	11,5%	64	1,0%
ESTRIE	15 892	12 988	81,7%	2 729	17,2%	175	1,1%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	27 175	23 481	86,4%	3 474	12,8%	220	0,8%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	20 415	17 302	84,8%	2 900	14,2%	213	1,0%
MONTRÉAL	80 178	64 191	80,1%	12 614	15,7%	3 373	4,2%
OUTAOUAIS	14 335	12 299	85,8%	1 978	13,8%	58	0,4%
QUÉBEC	30 171	24 848	82,4%	4 353	14,4%	970	3,2%
RIVE-SUD	37 288	31 742	85,1%	5 103	13,7%	443	1,2%
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	9 119	7 817	85,7%	1 221	13,4%	81	0,9%
TOTAL	260 775	216 790	83,1%	38 178	14,6%	5 807	2,2%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	12 124	5 129	42,3%	6 763	55,8%	232	1,9%



Graphique 1

TABLEAU N° 2

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES SONT
DE MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE OU NOTARIALE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE ET PÉNALE	%	MATIÈRE NOTARIALE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	6 760	98,7%	89	1,3%	6 849
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	9 840	99,5%	46	0,5%	9 886
CÔTE-NORD	5 378	99,8%	9	0,2%	5 387
ESTRIE	12 899	99,3%	89	0,7%	12 988
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	23 416	99,7%	65	0,3%	23 481
MAURICIE – BOIS-FRANCS	17 120	98,9%	182	1,1%	17 302
MONTRÉAL	64 099	99,9%	92	0,1%	64 191
OUTAOUAIS	12 276	99,8%	23	0,2%	12 299
QUÉBEC	24 796	99,8%	52	0,2%	24 848
RIVE-SUD	31 617	99,6%	125	0,4%	31 742
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	7 778	99,5%	39	0,5%	7 817
TOTAL	215 979	99,6%	811	0,4%	216 790
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	5 102	99,5%	27	0,5%	5 129

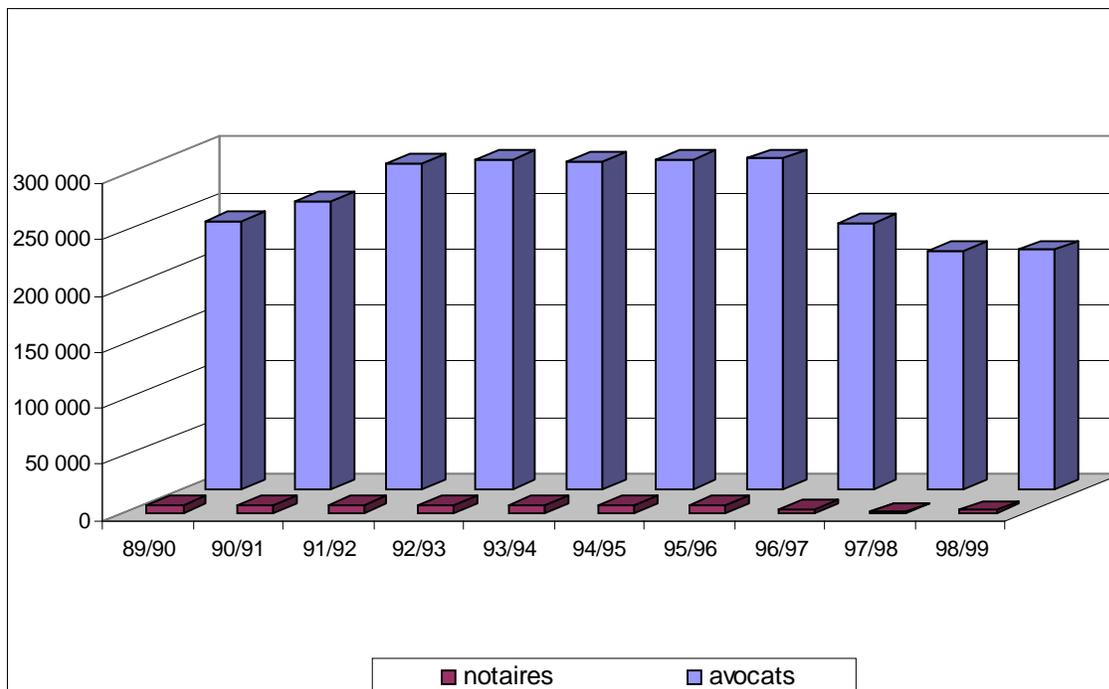
Graphique 2

TABLEAU N° 3

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES ET CONFIEES À DES
AVOCATS SELON LE GENRE DE PROBLÈMES
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	CIVIL	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	6 760	3 733	55,2%	3 027	44,8%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	9 840	6 517	66,2%	3 323	33,8%
CÔTE-NORD	5 378	2 789	51,9%	2 589	48,1%
ESTRIE	12 899	9 039	70,1%	3 860	29,9%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	23 416	14 490	61,9%	8 926	38,1%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	17 120	10 588	61,8%	6 532	38,2%
MONTRÉAL	64 099	41 910	65,4%	22 189	34,6%
OUTAOUAIS	12 276	7 180	58,5%	5 096	41,5%
QUÉBEC	24 796	15 276	61,6%	9 520	38,4%
RIVE-SUD	31 617	21 362	67,6%	10 255	32,4%
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	7 778	5 011	64,4%	2 767	35,6%
TOTAL	215 979	137 895	63,8%	78 084	36,2%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	5 102	4 049	79,4%	1 053	20,6%

Graphique 3

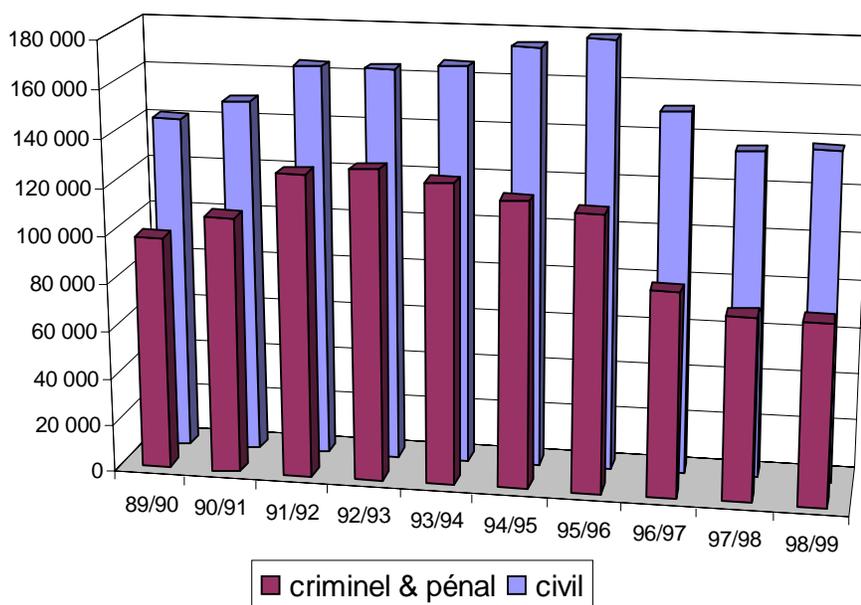
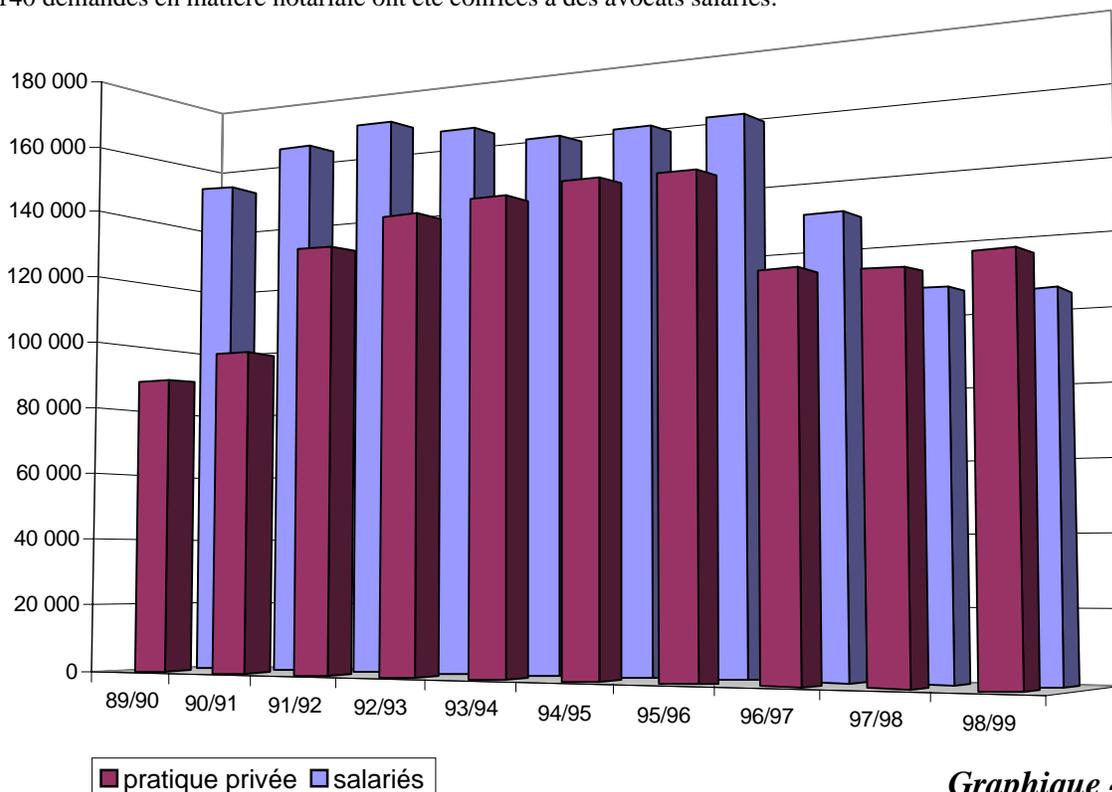


TABLEAU N° 4

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ
 CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS OU À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
 PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
 VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	3 396	50,2%	3 364	49,8%	6 760
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	5 746	58,4%	4 094	41,6%	9 840
CÔTE-NORD	2 728	50,7%	2 650	49,3%	5 378
ESTRIE	7 259	56,3%	5 640	43,7%	12 899
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	9 352	39,9%	14 064	60,1%	23 416
MAURICIE – BOIS-FRANCS	6 951	40,6%	10 169	59,4%	17 120
MONTRÉAL	30 437	47,5%	33 662	52,5%	64 099
OUTAOUAIS	7 808	63,6%	4 468	36,4%	12 276
QUÉBEC	11 244	45,3%	13 552	54,7%	24 796
RIVE-SUD	14 850	47,0%	16 767	53,0%	31 617
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	3 818	49,1%	3 960	50,9%	7 778
TOTAL	103 589	48,0%	112 390	52,0%	215 979
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 554	50,1%	2 548	49,9%	5 102

Note : 140 demandes en matière notariale ont été confiées à des avocats salariés.

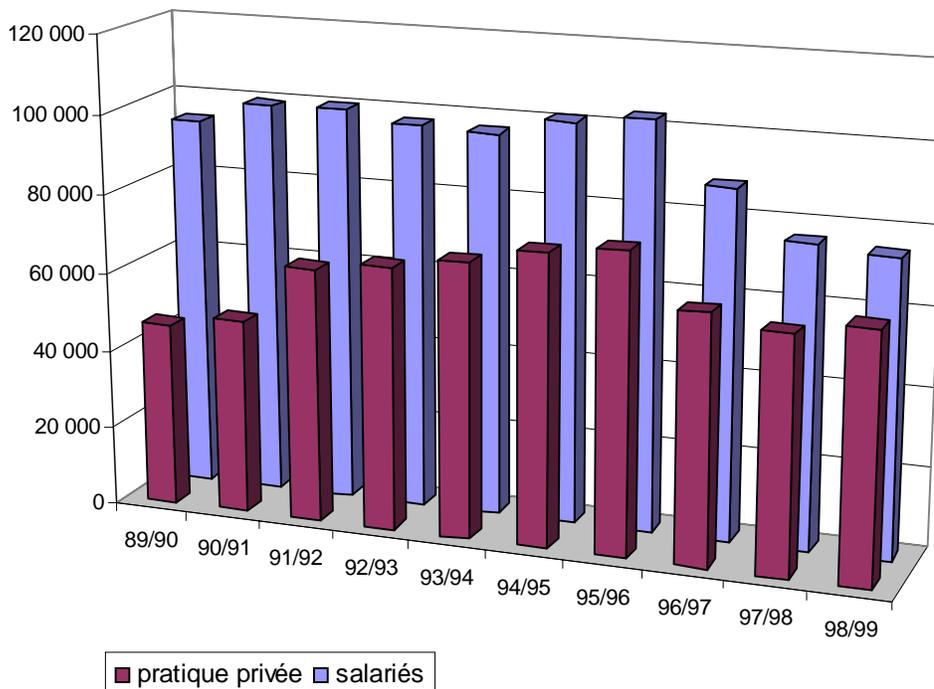


Graphique 4

TABLEAU N° 4A

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CIVILE
SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À
DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	3 733	2 052	55,0%	1 681	45,0%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	6 517	3 966	60,9%	2 551	39,1%
CÔTE-NORD	2 789	1 501	53,8%	1 288	46,2%
ESTRIE	9 039	5 495	60,8%	3 544	39,2%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	14 490	6 940	47,9%	7 550	52,1%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	10 588	4 760	45,0%	5 828	55,0%
MONTRÉAL	41 910	22 698	54,2%	19 212	45,8%
OUTAOUAIS	7 180	5 515	76,8%	1 665	23,2%
QUÉBEC	15 276	8 325	54,5%	6 951	45,5%
RIVE-SUD	21 362	10 664	49,9%	10 698	50,1%
SAGUENAY 5 LAC ST-JEAN	5 011	2 913	58,1%	2 098	41,9%
TOTAL	137 895	74 829	54,3%	63 066	45,7%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	4 049	1 957	48,3%	2 092	51,7%

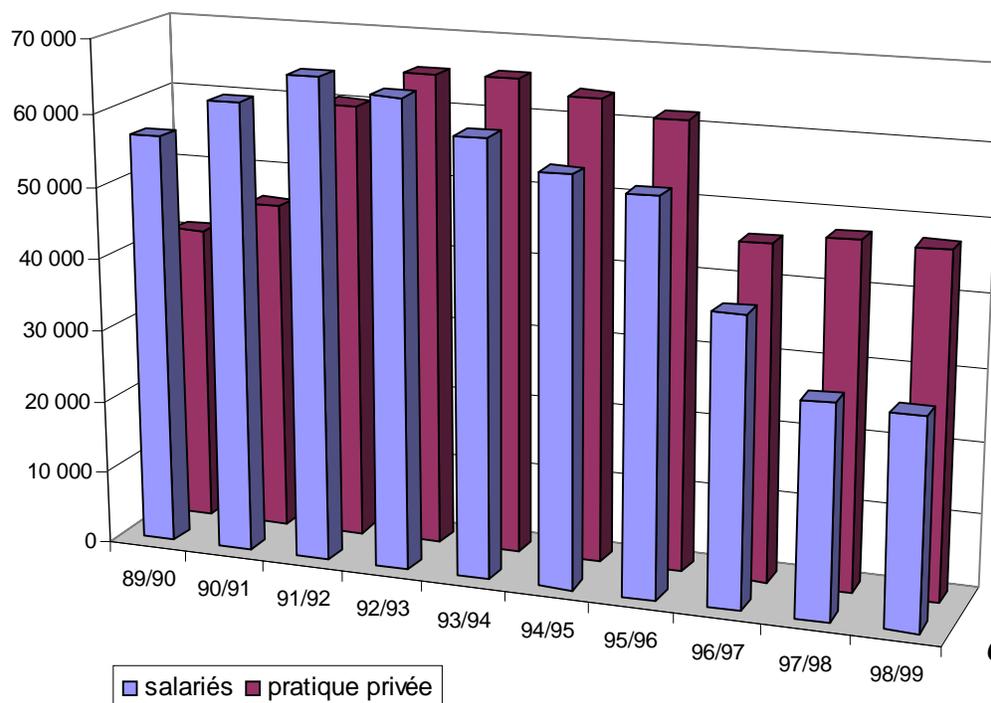


Graphique 4 A

TABLEAU N° 4B

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRES
CRIMINELLES ET PÉNALES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À
DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	3 027	1 344	44,4%	1 683	55,6%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	3 323	1 780	53,6%	1 543	46,4%
CÔTE-NORD	2 589	1 227	47,4%	1 362	52,6%
ESTRIE	3 860	1 764	45,7%	2 096	54,3%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	8 926	2 412	27,0%	6 514	73,0%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	6 532	2 191	33,5%	4 341	66,5%
MONTRÉAL	22 189	7 739	34,9%	14 450	65,1%
OUTAOUAIS	5 096	2 293	45,0%	2 803	55,0%
QUÉBEC	9 520	2 919	30,7%	6 601	69,3%
RIVE-SUD	10 255	4 186	40,8%	6 069	59,2%
SAGUENAY– LAC ST-JEAN	2 767	905	32,7%	1 862	67,3%
TOTAL	78 084	28 760	36,8%	49 324	63,2%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	1 053	597	56,7%	456	43,3%

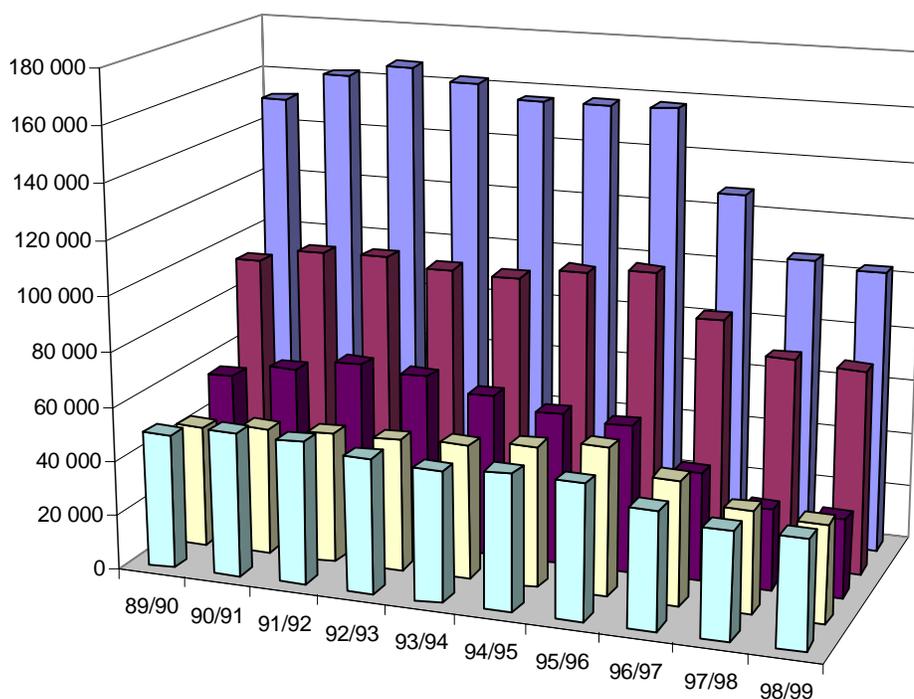


Graphique 4 B

TABLEAU N° 5

GENRE DE PROBLÈMES CONFÉES AUX AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	3 396	2 052	60,4%	1 045	30,8%	1 007	29,7%	1 344	39,6%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	5 746	3 966	69,0%	1 605	27,9%	2 361	41,1%	1 780	31,0%
CÔTE-NORD	2 728	1 501	55,0%	550	20,2%	951	34,9%	1 227	45,0%
ESTRIE	7 259	5 495	75,7%	1 952	26,9%	3 543	48,8%	1 764	24,3%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	9 352	6 940	74,2%	3 786	40,5%	3 154	33,7%	2 412	25,8%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	6 951	4 760	68,5%	2 241	32,2%	2 519	36,2%	2 191	31,5%
MONTRÉAL	30 437	22 698	74,6%	11 404	37,5%	11 294	37,1%	7 739	25,4%
OUTAOUAIS	7 808	5 515	70,6%	2 608	33,4%	2 907	37,2%	2 293	29,4%
QUÉBEC	11 244	8 325	74,0%	3 578	31,8%	4 747	42,2%	2 919	26,0%
RIVE-SUD	14 850	10 664	71,8%	5 345	36,0%	5 319	35,8%	4 186	28,2%
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	3 818	2 913	76,3%	1 555	40,7%	1 358	35,6%	905	23,7%
TOTAL	103 589	74 829	72,2%	35 669	34,4%	39 160	37,8%	28 760	27,8%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT		2 554		1 957	76,6%	1 471	57,6%	486	19,0%
				597				23,4%	



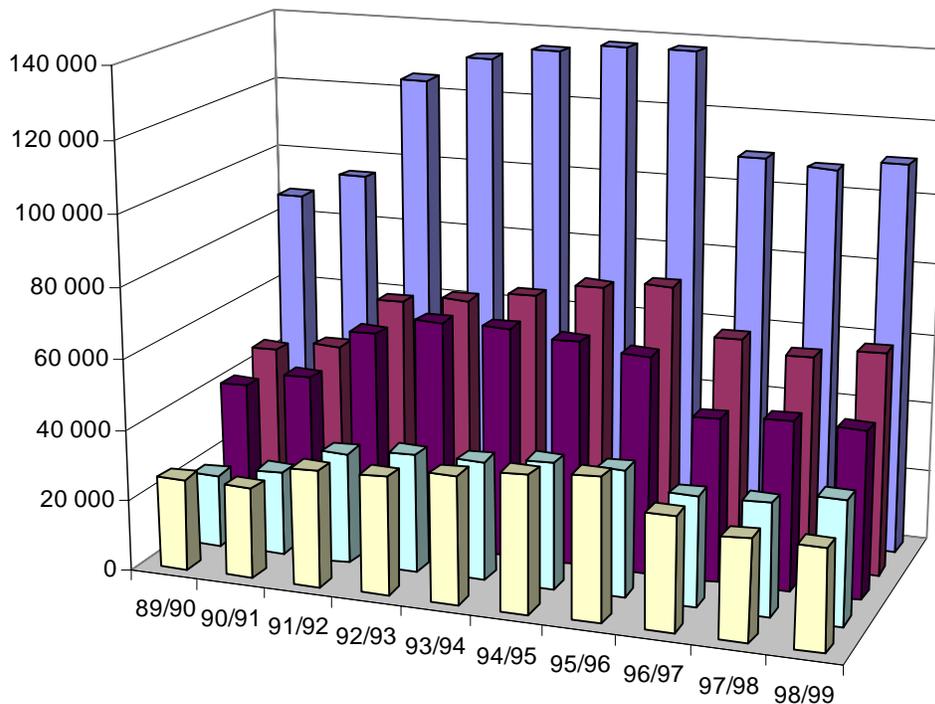
□ civil autre □ familial ■ criminel & penal ■ civil ■ total salariés

Graphique 5

TABLEAU N° 6

**GENRE DE PROBLÈMES CONFÉIÉS AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	3 364	1 681	50,0%	833	24,8%	848	25,2%	1 683	50,0%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	4 094	2 551	62,3%	1 351	33,0%	1 200	29,3%	1 543	37,7%
CÔTE-NORD	2 650	1 288	48,6%	628	23,7%	660	24,9%	1 362	51,4%
ESTRIE	5 640	3 544	62,8%	2 038	36,1%	1 506	26,7%	2 096	37,2%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	14 064	7 550	53,7%	3 733	26,5%	3 817	27,1%	6 514	46,3%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	10 169	5 828	57,3%	2 995	29,5%	2 833	27,9%	4 341	42,7%
MONTRÉAL	33 662	19 212	57,1%	6 191	18,4%	13 021	38,7%	14 450	42,9%
OUTAOUAIS	4 468	1 665	37,3%	978	21,9%	687	15,4%	2 803	62,7%
QUÉBEC	13 552	6 951	51,3%	2 981	22,0%	3 970	29,3%	6 601	48,7%
RIVE-SUD	16 767	10 698	63,8%	5 533	33,0%	5 165	30,8%	6 069	36,2%
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	3 960	2 098	53,0%	1 183	29,9%	915	23,1%	1 862	47,0%
TOTAL	112 390	63 066	56,1%	28 444	25,3%	34 622	30,8%	49 324	43,9%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 548	2 092	82,1%	1 481	58,1%	611	24,0%	456	17,9%

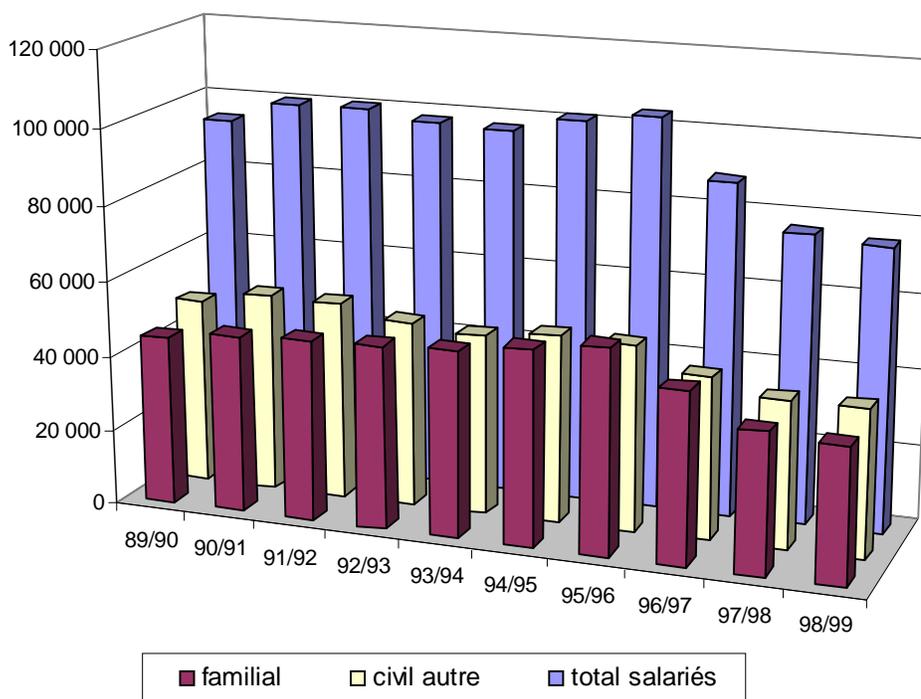


Graphique 6

□ familial □ civil autre ■ criminel & penal ■ civil ■ total pratique privée

TABLEAU N° 7
GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS
AUX AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

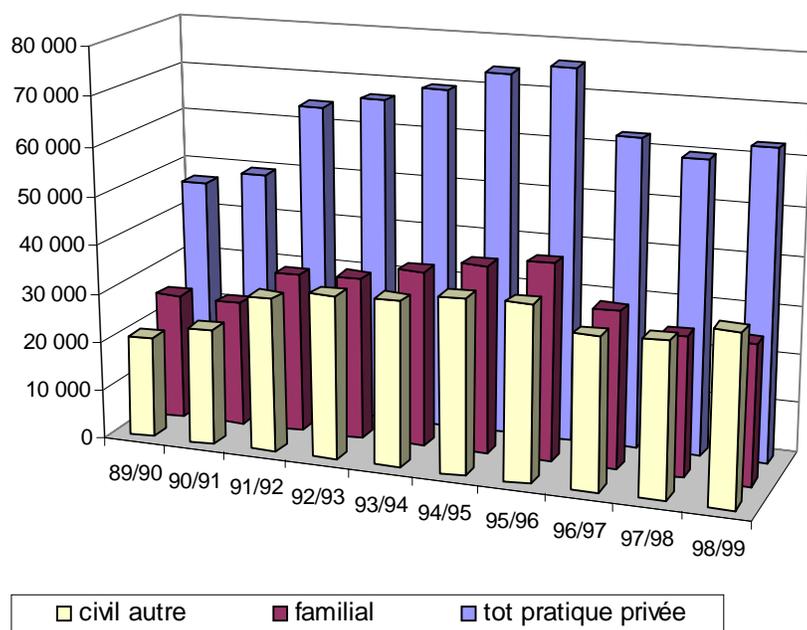
RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	2 052	1 045	50,9%	1 007	49,1%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	3 966	1 605	40,5%	2 361	59,5%
CÔTE-NORD	1 501	550	36,6%	951	63,4%
ESTRIE	5 495	1 952	35,5%	3 543	64,5%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	6 940	3 786	54,6%	3 154	45,4%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	4 760	2 241	47,1%	2 519	52,9%
MONTRÉAL	22 698	11 404	50,2%	11 294	49,8%
OUTAOUAIS	5 515	2 608	47,3%	2 907	52,7%
QUÉBEC	8 325	3 578	43,0%	4 747	57,0%
RIVE-SUD	10 664	5 345	50,1%	5 319	49,9%
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	2 913	1 555	53,4%	1 358	46,6%
TOTAL	74 829	35 669	47,7%	39 160	52,3%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	1 957	1 471	75,2%	486	24,8%



Graphique 7

TABLEAU N° 8
GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIEÉS
AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	1 681	833	49,6%	848	50,4%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	2 551	1 351	53,0%	1 200	47,0%
CÔTE-NORD	1 288	628	48,8%	660	51,2%
ESTRIE	3 544	2 038	57,5%	1 506	42,5%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	7 550	3 733	49,4%	3 817	50,6%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	5 828	2 995	51,4%	2 833	48,6%
MONTRÉAL	19 212	6 191	32,2%	13 021	67,8%
OUTAOUAIS	1 665	978	58,7%	687	41,3%
QUÉBEC	6 951	2 981	42,9%	3 970	57,1%
RIVE-SUD	10 698	5 533	51,7%	5 165	48,3%
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	2 098	1 183	56,4%	915	43,6%
TOTAL	63 066	28 444	45,1%	34 622	54,9%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 092	1 481	70,8%	611	29,2%



Graphique 8

TABLEAU N° 9
REPARTITION DES DEMANDES NON STATUÉES AU 31 MARS 1999
PAR RÉGIONS
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL NON STATUÉES**	ATTESTATIONS CONDI- TIONNELLES	%	EN SUSPENS	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	101	3	3,0%	98	97,0%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	109	19	17,4%	90	82,6%
CÔTE-NORD	64	7	10,9%	57	89,1%
ESTRIE	175	40	22,9%	135	77,1%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	220	5	2,3%	215	97,7%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	213	2	0,9%	211	99,1%
MONTRÉAL	3 373	1 806	53,5%	1 567	46,5%
OUTAOUAIS	58	10	17,2%	48	82,8%
QUÉBEC	970	190	19,6%	780	80,4%
RIVE-SUD	443	158	35,7%	285	64,3%
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	81	0	0,0%	81	100,0%
TOTAL	5 807	2 240	38,6%	3 567	61,4%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	232	24	10,3%	208	89,7%

** Demandes d'aide juridique dont l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise.

TABLEAU N° 10

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SOUS LE VOLET CONTRIBUTIF
SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS
OU À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 98 au 31 MARS 99

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI – TÉMISCAMINGUE	169	100	59,2%	69	40,8%
BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE	423	227	53,7%	196	46,3%
CÔTE-NORD	156	87	55,8%	69	44,2%
ESTRIE	463	256	55,3%	207	44,7%
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	658	222	33,7%	436	66,3%
MAURICIE – BOIS-FRANCS	427	211	49,4%	216	50,6%
MONTRÉAL	920	452	49,1%	468	50,9%
OUTAOUAIS	311	211	67,8%	100	32,2%
QUÉBEC	575	297	51,7%	278	48,3%
RIVE-SUD	818	385	47,1%	433	52,9%
SAGUENAY – LAC ST-JEAN	209	110	52,6%	99	47,4%
TOTAL	5 129	2 558	49,9%	2 571	50,1%

4.3 Profil de la clientèle

1. En 1998-1999, 55 % des bénéficiaires de l'aide juridique sont des hommes comparativement à 45 % pour les femmes.
2. À l'aide juridique, les hommes et les femmes présentent des dossiers différents : 85 % des dossiers féminins concernent une affaire civile, 55 % étant un problème en droit familial ou en protection de la jeunesse, pour 15%.

Les hommes présentent des dossiers principalement en droit criminel 54 % et 46 % en droit civil. Le droit familial représente 33 % de leurs dossiers, 21 % en droit de la jeunesse et 38 % en autres matières civiles.

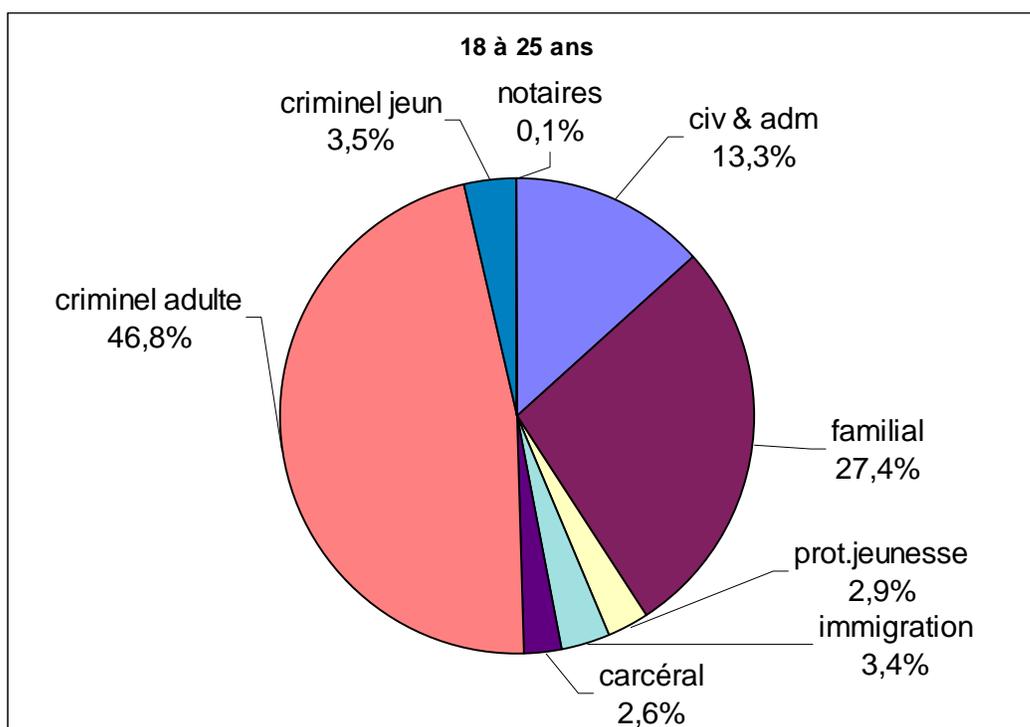
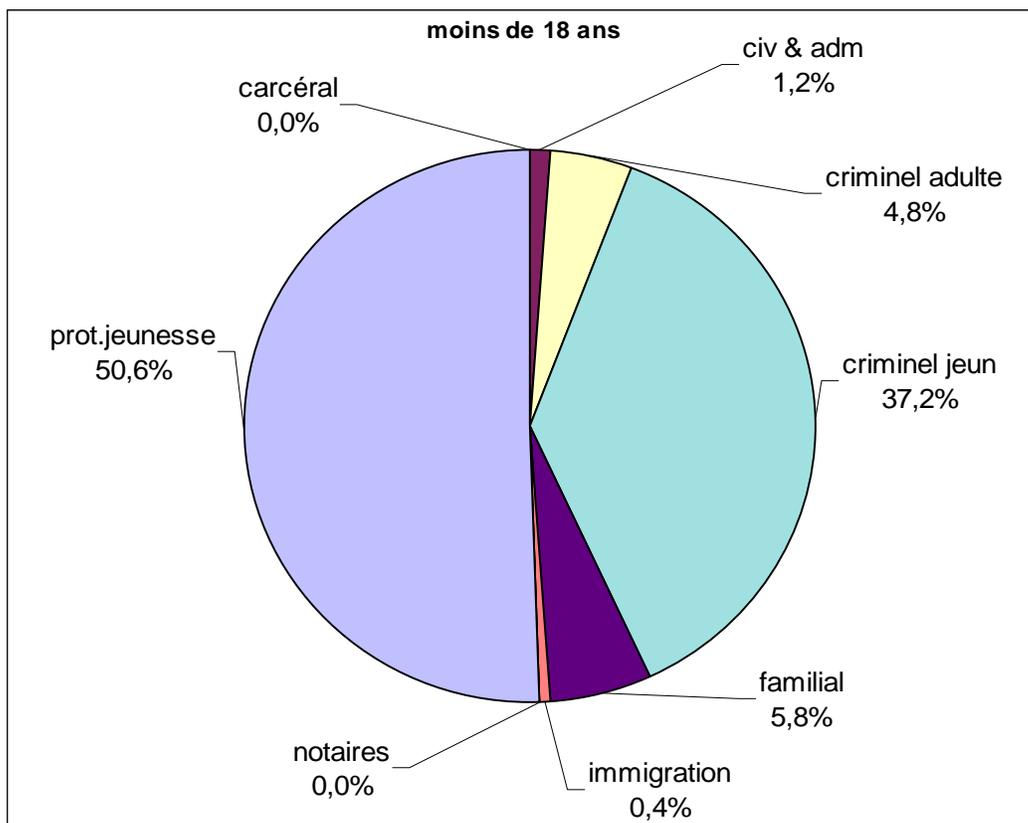
En immigration, les hommes présentent 69 % des dossiers et seulement 31 % pour les femmes.

Les personnes âgées de 56 ans et plus présentent des dossiers principalement en droit civil et administratif pour 53,2 % de leurs dossiers et 24,1 % en droit familial.

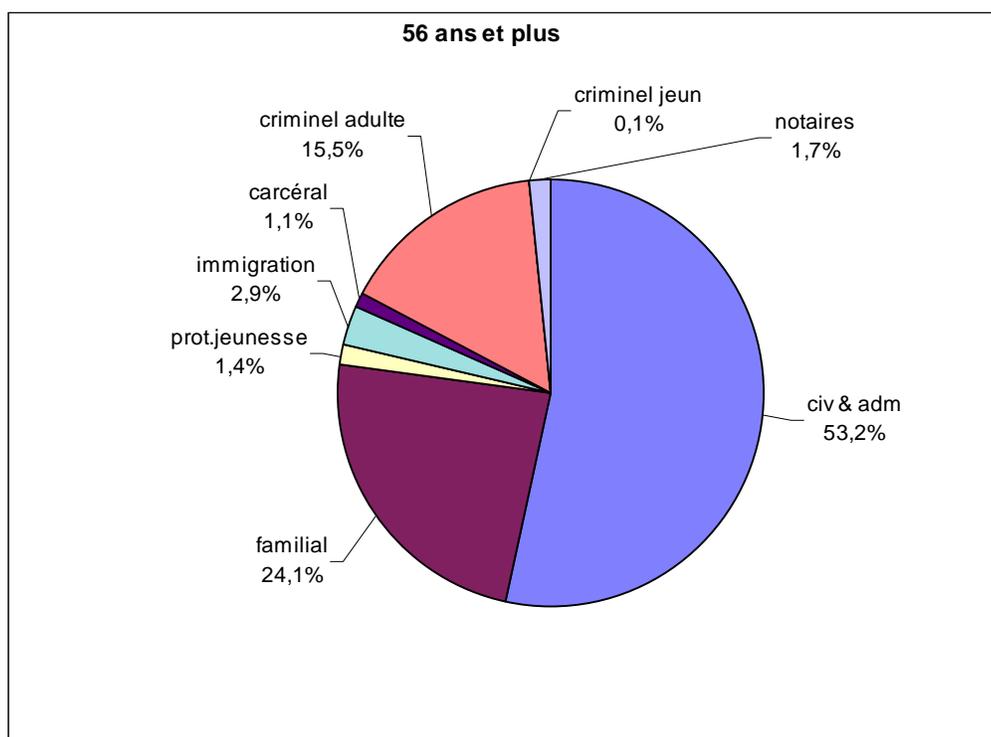
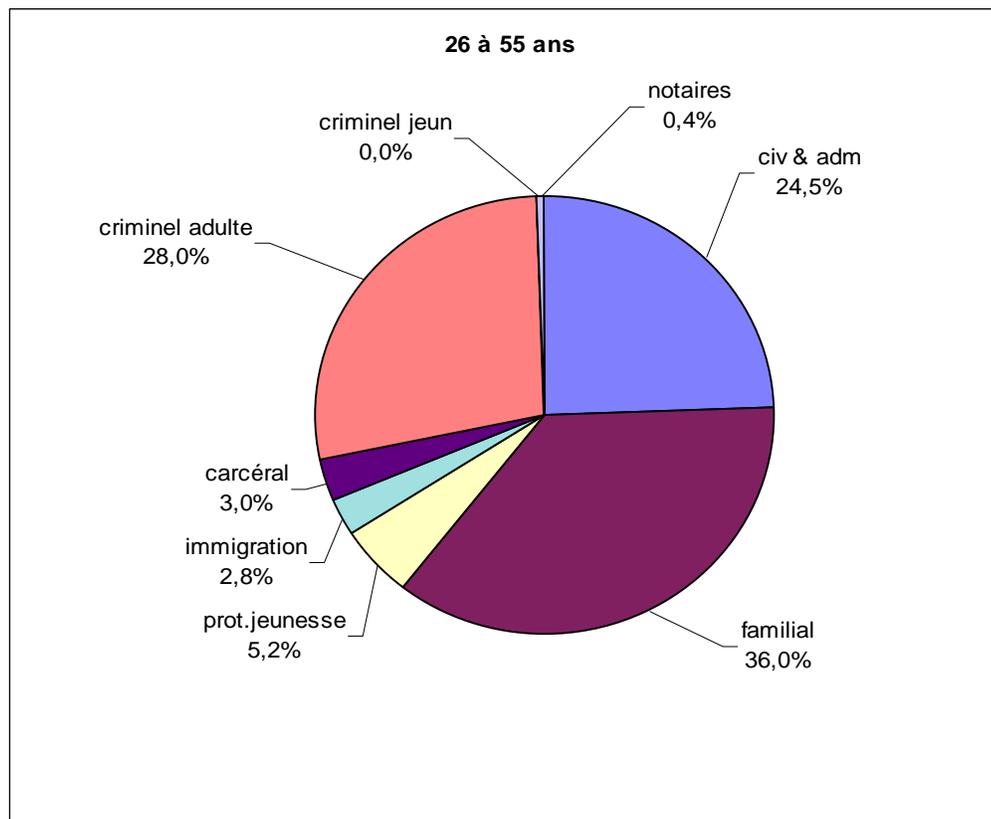
3. La proportion des bénéficiaires de l'aide juridique par groupe d'âge est de 14 % pour les moins de 18 ans, 19 % pour les 18 à 25 ans, 63 % pour les 26 à 55 ans et 4 % pour les aînés.

Les tableaux qui suivent illustrent davantage ce profil de la clientèle admise à l'aide juridique.

Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge

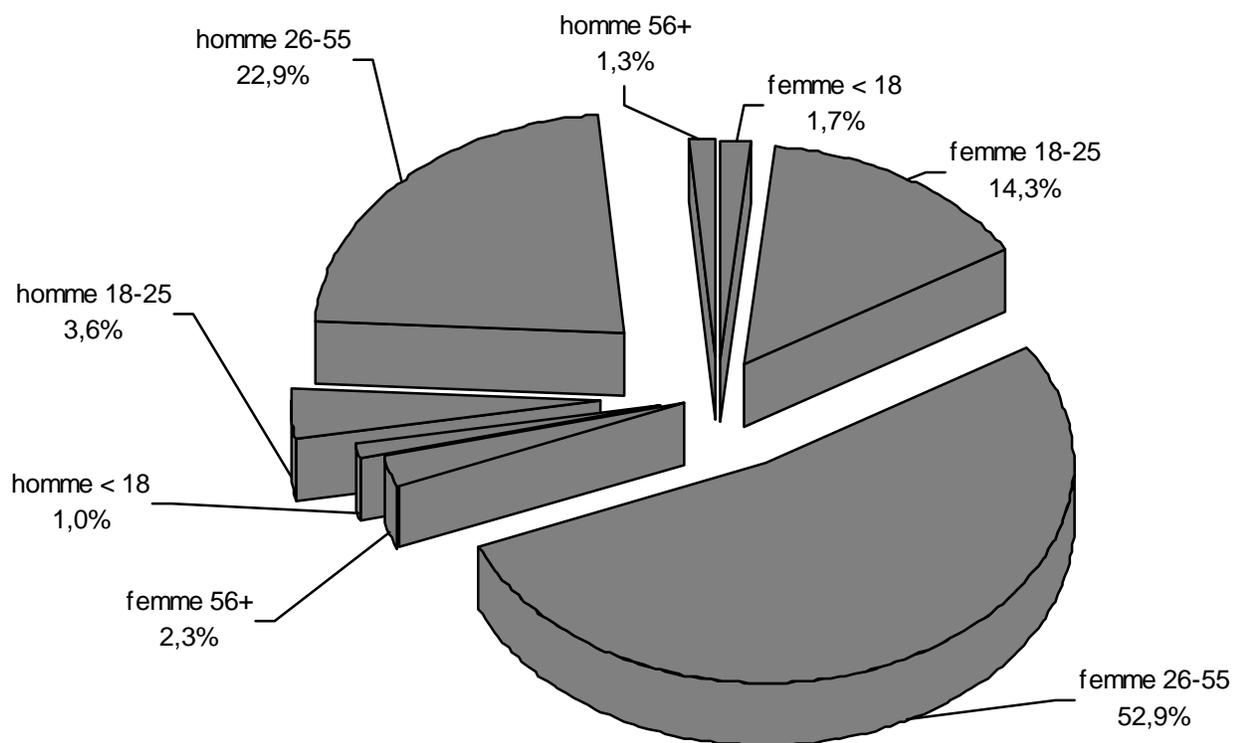


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge



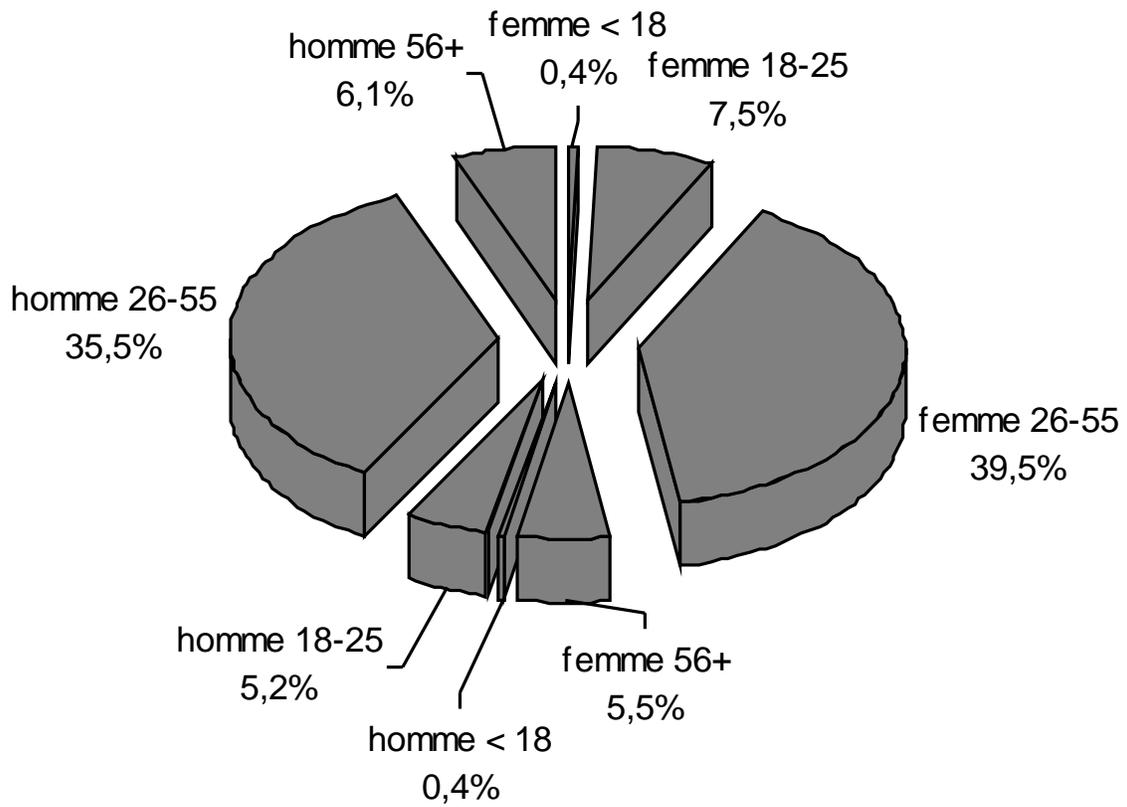
Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe

En droit familial



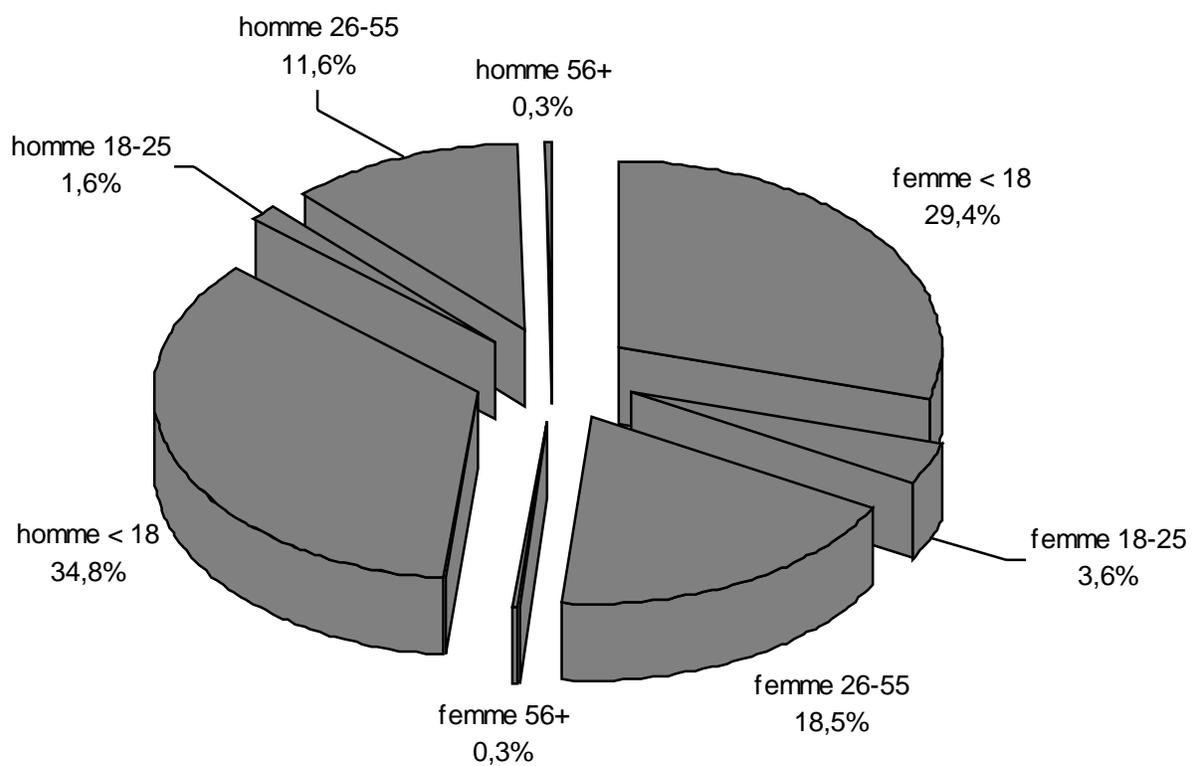
Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe

En matière civile & administrative

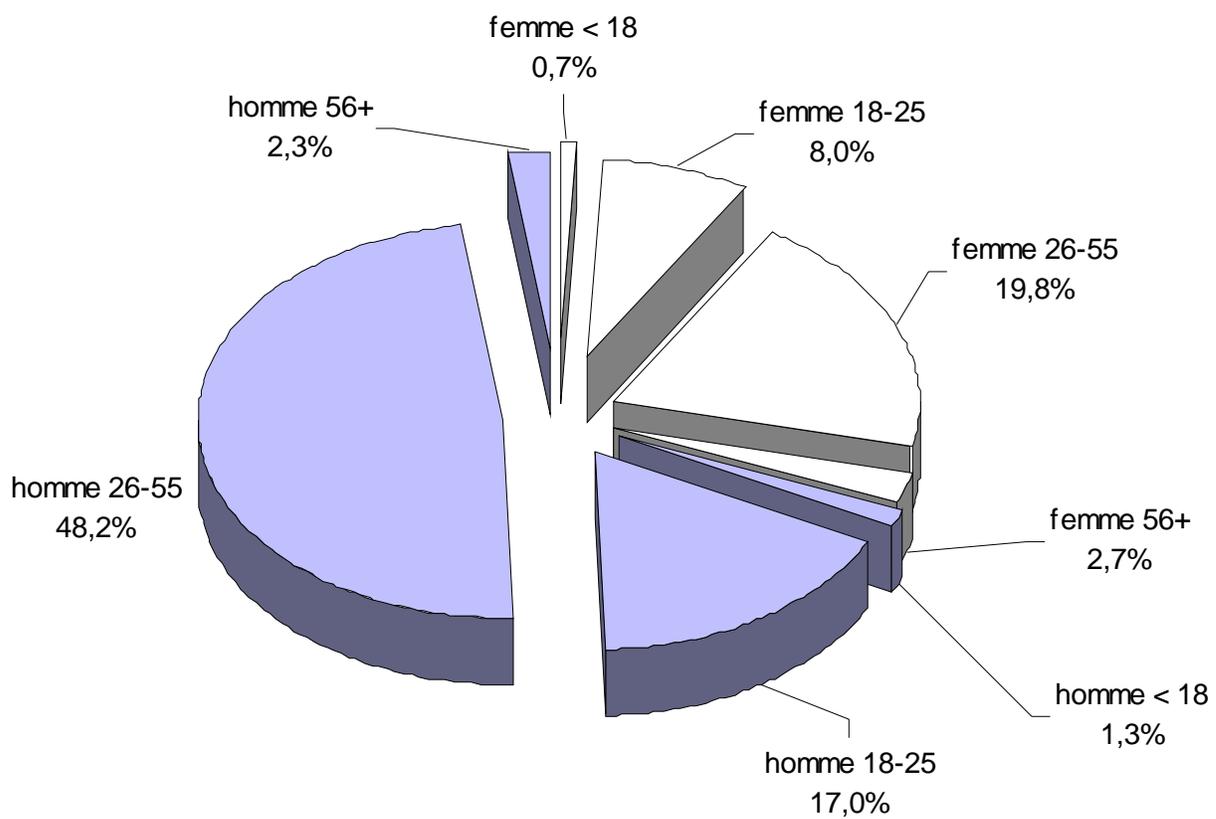


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe

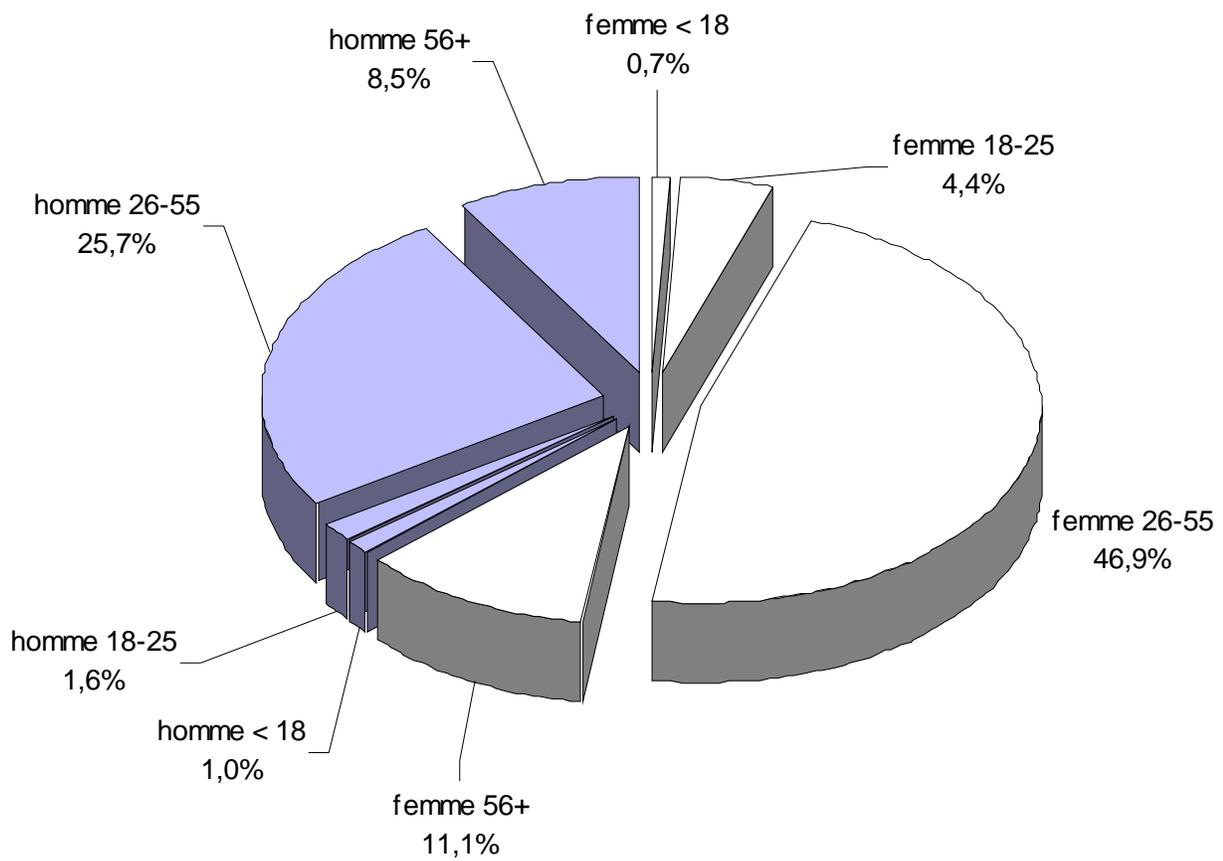
Protection de la jeunesse (civil)



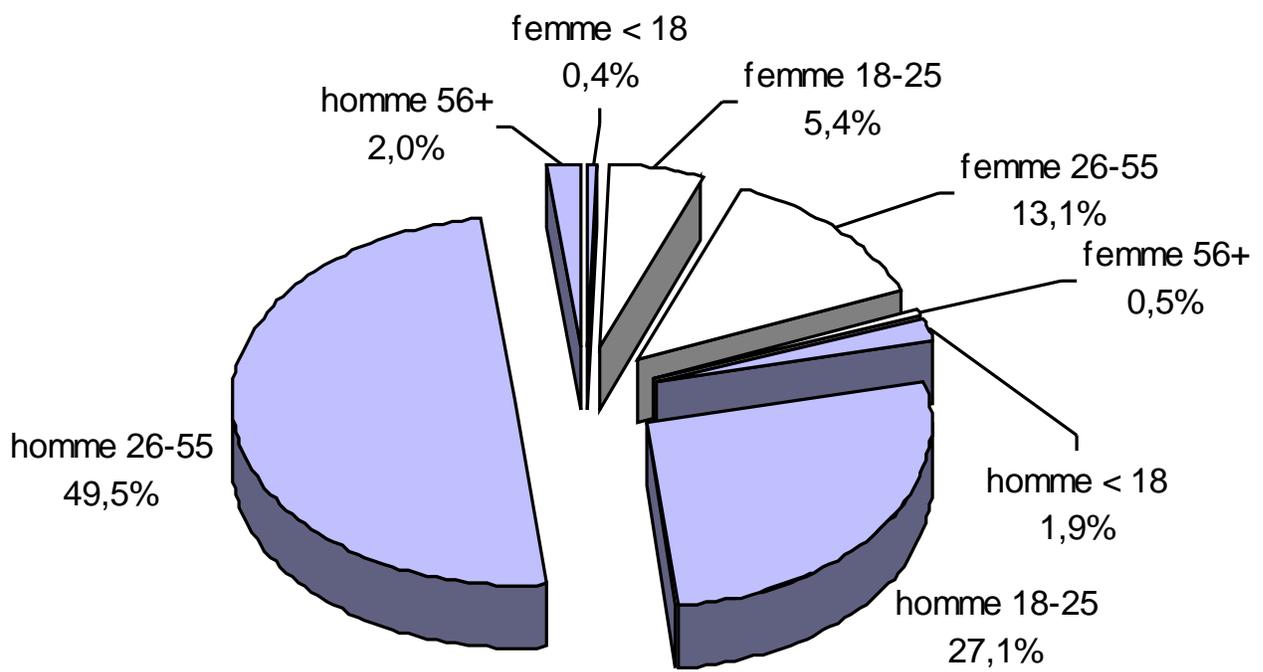
En immigration



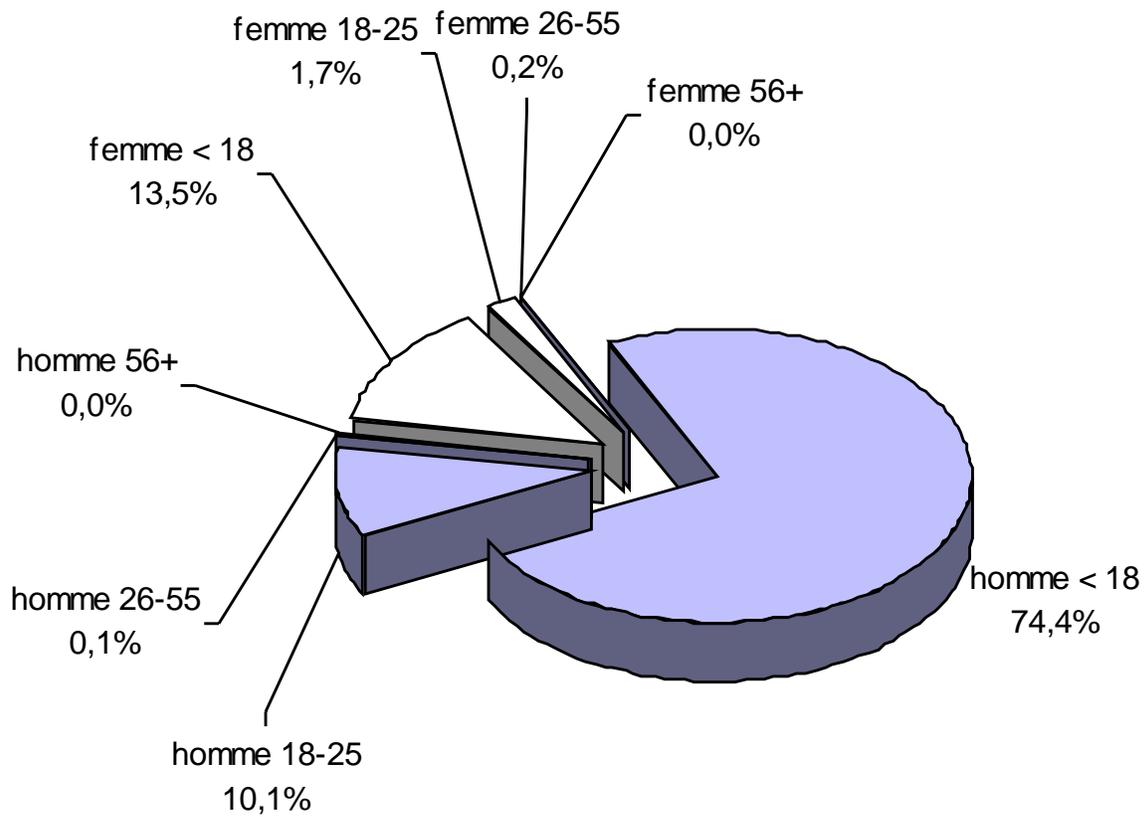
En droit notarial



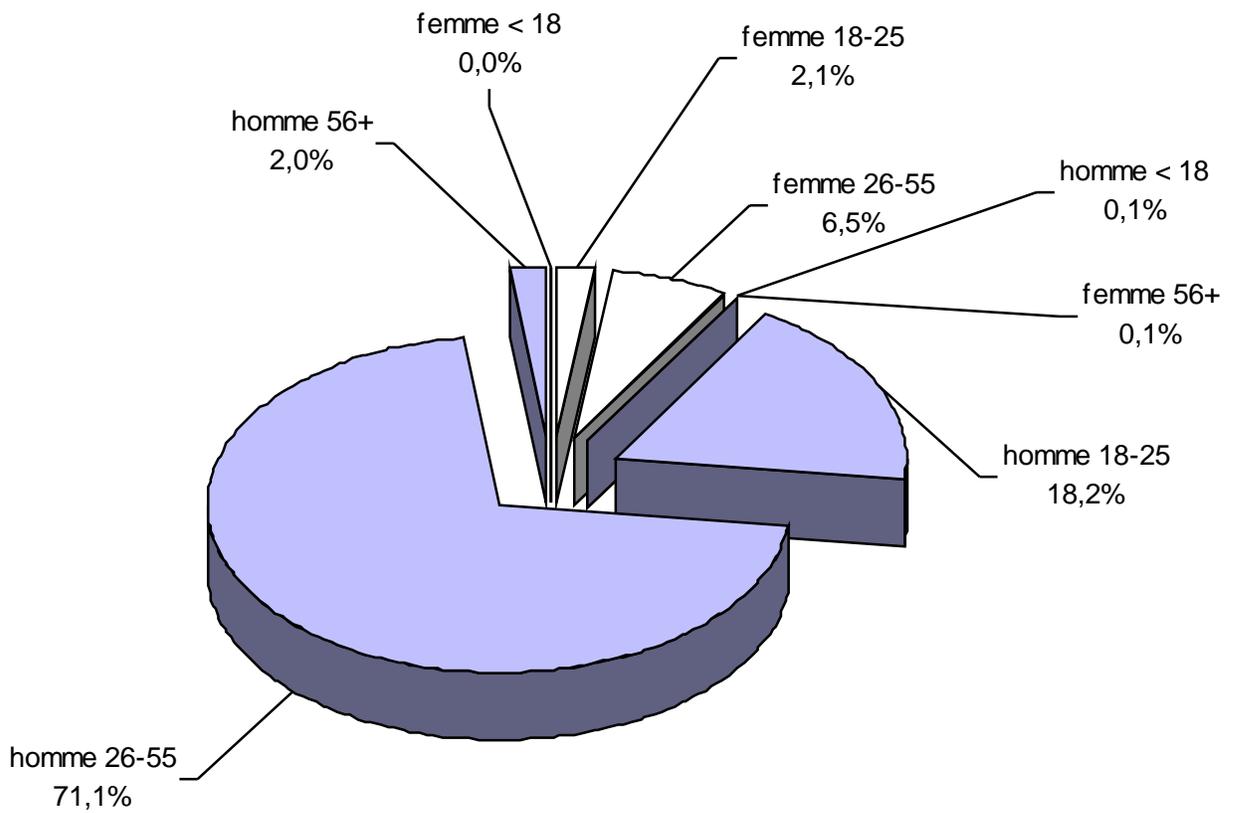
En droit criminel



En droit criminel-jeunesse



En droit carcéral



5 Les ressources humaines

5.1 La situation du réseau au 31 mars 1999

La situation du réseau au 31 mars 1999 était la suivante : l'aide juridique avait des bureaux dans 101 villes du Québec, comprenant :

Cent vingt-deux (122) unités dont cent (100) bureaux ouverts à plein temps et vingt-deux (22) bureaux ouverts à temps partiel.

Les effectifs budgétisés du réseau d'aide juridique avant compression étaient de trois cent soixante-sept (367) avocats salariés, cinq cent seize et neuf dixième (516,9) autre personnel soit un total de 883.9 employés temps complet. Aucun poste de stagiaire n'a été budgétisé étant donné la problématique budgétaire.

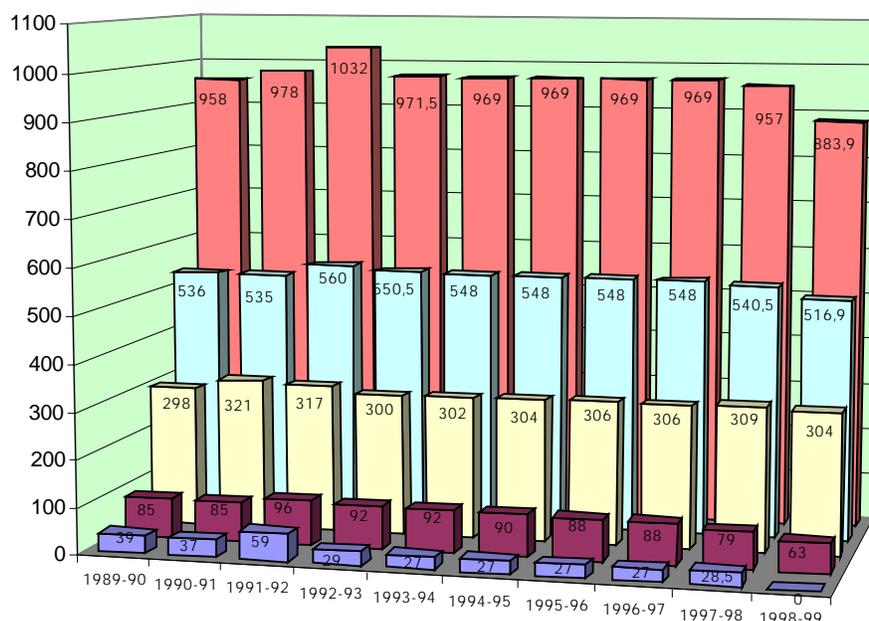
La Commission des services juridiques a dû imposer en début d'exercice une compression à la masse salariale de 7 650 800 \$ afin d'équilibrer le budget du réseau. Dans son effort de réduction des coûts de la main d'œuvre, le réseau a réduit à 795 le nombre d'employés équivalents en temps complet (E.T.C.) par l'application d'une politique de non remplacement. Cependant, dû à l'importance de la compression et à l'incapacité du réseau à rencontrer cet objectif de réduction des coûts de main d'œuvre de façon récurrente pour les prochains exercices, le conseil du trésor, sur les recommandations de la Commission des services juridiques, a négocié avec les syndicats la mise en œuvre d'un programme temporaire de départs volontaires.

L'expérience moyenne des avocats salariés du réseau, en excluant les remplaçants, est d'environ 19.9 années d'inscription au Tableau de l'Ordre au 31 mars 1999.

**AVOCATS, AUTRES PROFESSIONNELS, EMPLOYÉS DE SOUTIEN ET STAGIAIRES
ÉQUIVALENTS À TEMPS COMPLET (E.T.C.) RÉMUNÉRÉS
POUR L'EXERCICE 1998-1999**

RÉGIONS	AVOCATS	AUTRE PROFESSIONNELS ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN	STAGIAIRES	TOTAL
COMMISSION	10,0	34,0	0,0	44,0
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	13,3	15,9	0,0	29,2
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	16,9	28,6	0,0	45,5
CÔTE-NORD	9,1	11,0	0,0	20,1
ESTRIE	26,7	33,6	0,0	60,3
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	24,3	35,2	0,0	59,5
MAURICIE - BOIS-FRANCS	18,7	24,6	0,0	43,3
MONTRÉAL	99,3	130,9	0,0	230,2
OUTAOUAIS	26,5	33,4	0,0	59,9
QUÉBEC	36,7	46,0	0,0	82,7
RIVE-SUD	38,8	46,9	0,0	85,7
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	14,9	19,7	0,0	34,6
	335,2	459,8	0,0	795,0
BUDGET D'ORIGINE 1998-1999	367,0	516,9	0,0	883,9

Évolution des effectifs budgétisés de la permanence (10 ans)



■ Stagiaires ■ Cadres juridiques & adm. d'état ■ Avocats ■ Autre personnel ■ Total

6 Les ressources financières

6.1 Bilan financier sommaire

La subvention accordée à la Commission des services juridiques s'élevait à 128 268 200 \$ dont 10 700 000 \$ pour la réduction de la dette au Fonds de financement relativement au paiement des honoraires à la pratique privée, \$18 500 000 pour le programme temporaire de départs volontaires (PTDV) et 99 068 200 \$ pour les dépenses courantes de l'exercice 1998-1999. De plus, les revenus autonomes ont été de 1 376 961 \$.

La dépense totale pour l'exercice 1998-1999 s'élevait à 121 179 928 \$ incluant les dépenses financées par les réserves ainsi que le coût attribuable au programme temporaire de départs volontaires pour 20 447 539 \$. Globalement, l'excédent des produits sur les charges de l'exercice est de 8 465 233 \$ auquel il faut ajouter un montant de 212 825 \$ représentant l'utilisation nette de la réserve générale. Le déficit cumulé a ainsi été réduit de 8 678 058 \$.

Le passif éventuel pouvant résulter des mandats émis aux avocats et notaires en vertu de l'ancienne Loi a été réévalué et est estimé à 6 700 000 \$ au 31 mars 1999.

Pour les mandats émis en vertu de la nouvelle Loi, soit depuis le 26 septembre 1996, le passif éventuel est de 34 000 000 \$ pour le volet gratuit. Le passif éventuel du volet contributif a été estimé à 1 300 000 \$ sans tenir compte de la contribution exigible des bénéficiaires qui viendra réduire ce dernier montant.

Historiquement, dans le cadre du volet contributif, la contribution des bénéficiaires a été de l'ordre de 45% du coût des relevés d'honoraires payés à la pratique privée.

Commission des services juridiques

6.2 Rapport financier annuel consolidé au 31 mars 1999

Rapport des vérificateurs	83
États financiers	
Fonds d'administration	
Produits et charges consolidés	84
Déficit consolidé	85
Réserve générale consolidée	86
Mouvements de la trésorerie consolidés	87
Bilan consolidé	88
Fonds de responsabilité professionnelle et fonds incendie et vol	
Bilans consolidés	89
Notes complémentaires	90 à 96
Renseignements supplémentaires consolidés	97 à 99

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol de Commission des services juridiques au 31 mars 1999 et les états consolidés des produits et charges, du déficit, de la réserve générale et des mouvements de la trésorerie du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission et de ses corporations régionales et locales au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de leurs opérations et de l'évolution de leur situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal
Le 11 mai 1999

Commission des services juridiques

Fonds d'administration

Produits et charges consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Total	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	62 573 200	64 973 100	44 700 000	47 795 100	107 273 200	112 768 200
Droits de greffe	1 474 579	1 233 385	1 020 421	961 615	2 495 000	2 195 000
Programme temporaire de départ volontaire	18 500 000				18 500 000	
	82 547 779	66 206 485	45 720 421	48 756 715	128 268 200	114 963 200
Charges	84 927 056	67 670 402	36 252 872	41 185 934	121 179 928	108 856 336
	(2 379 277)	(1 463 917)	9 467 549	7 570 781	7 088 272	6 106 864
Autres produits (note 3)	1 113 511	882 143	263 450	121 400	1 376 961	1 003 543
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(1 265 766)	(581 774)	9 730 999	7 692 181	8 465 233	7 110 407

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Commission des services juridiques

Fonds d'administration

Déficit consolidé

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>(16 334 112)</u>	<u>(24 026 293)</u>
Opérations		
Excédent des charges sur les produits	(1 265 766)	(581 774)
Virement à la réserve générale (note 4)	(390 964)	(112 064)
Utilisation de la réserve générale (note 5)	<u>1 100 564</u>	<u>693 838</u>
	<u>(556 166)</u>	-
Pratique privée		
Excédent des produits sur les charges transféré à la Commission des services juridiques	9 730 999	7 692 181
Virement à la réserve générale (note 4)	<u>(496 775)</u>	<u>7 692 181</u>
	<u>9 234 224</u>	<u>7 692 181</u>
Solde à la fin	<u>(7 656 054)</u>	<u>(16 334 112)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Commission des services juridiques

Fonds d'administration

Réserve générale consolidée

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	\$	\$
Solde au début	1 830 457	2 412 231
Augmentation de la réserve générale (note 4)	<u>887 739</u>	<u>112 064</u>
	2 718 196	2 524 295
Utilisation de la réserve générale (note 5)	<u>1 100 564</u>	<u>693 838</u>
Solde à la fin	<u><u>1 617 632</u></u>	<u><u>1 830 457</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Commission des services juridiques
Fonds d'administration
Mouvement de trésorerie consolidés
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	\$	\$
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	(1 265 766)	(581 774)
Pratique privée	9 730 999	7 692 181
	<u>8 465 233</u>	<u>7 110 407</u>
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Opérations	3 462 852	235 909
Pratique privée	(3 757 331)	(164 696)
	<u>8 170 754</u>	<u>7 181 620</u>
Augmentation de la trésorerie		
Trésorerie au début	<u>(10 322 876)</u>	<u>(17 504 496)</u>
Trésorerie à la fin	<u>(2 152 122)</u>	<u>(10 322 876)</u>
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Encaisse	9 847 878	6 155 182
Emprunt au fonds de financement	<u>(12 000 000)</u>	<u>(16 478 058)</u>
	<u>(2 152 122)</u>	<u>(10 322 876)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Commission des services juridiques

Fonds d'administration

Bilan consolidé

au 31 mars 1999

	1999	1998
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	9 847 878	6 155 182
Débiteurs (note 6)	22 735 823	60 562
Charges reportées au prochain exercice	255 786	269 073
Avances sur traitements différés	29 825	121 172
	<u>32 869 312</u>	<u>6 605 989</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt au fonds de financement (note 7)	12 000 000	16 478 058
Créditeurs (note 8)	25 835 560	4 056 990
Traitements différés	216 351	236 282
Produits perçus par anticipation (note 9)	855 823	338 314
	<u>38 907 734</u>	<u>21 109 644</u>
AVOIR NÉGATIF		
Déficit	(7 656 054)	(16 334 112)
Réserve générale	1 617 632	1 830 457
	<u>(6 038 422)</u>	<u>(14 503 655)</u>
	<u>32 869 312</u>	<u>6 605 989</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,

Me Pierre Bélanger, président

Me Hélène Leduc, vice-présidente

Commission des services juridiques
Fonds de responsabilité professionnelle
Fonds incendie et vol
Bilans consolidés

au 31 mars 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	\$	\$
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 349	9 455
Intérêts courus		980
	<u>2 349</u>	<u>10 435</u>
Placements (note 10)	311 260	311 260
	<u>313 609</u>	<u>321 695</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	2 349	10 435
Avoir		
Réserve	311 260	311 260
	<u>313 609</u>	<u>321 695</u>
FONDS INCENDIE ET VOL		
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 887	7 594
Intérêts courus		788
	<u>1 887</u>	<u>8 382</u>
Placements (note 10)	250 000	250 000
	<u>251 887</u>	<u>258 382</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	1 887	8 382
Avoir		
Réserve	250 000	250 000
	<u>251 887</u>	<u>258 382</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,

.....
Administrateur

.....
Administrateur

Commission des services juridiques

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

1 – STATUTS

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants :

– Centres régionaux :

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne Inc.);
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
Centre communautaire juridique de Québec;
Centre communautaire juridique de l'Outaouais;
Centre communautaire juridique de l'Estrie;
Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac Saint-Jean;
Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs;
Centre communautaire juridique du Bas Saint-Laurent-Gaspésie;
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue;

– Centre local :

Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais.

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes.

Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

Commission des services juridiques

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

2 – CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission. Les acquisitions d'immobilisations sont donc imputées aux charges d'opérations de l'exercice et sont budgétisées en conséquence.

Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les vacances qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Intérêts sur l'emprunt au fonds de financement

Les intérêts sur l'emprunt au fonds de financement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 250 000 \$ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 311 260 \$. Ainsi, tout excédent des produits ou des charges doit être viré au fonds d'administration.

3 – AUTRES PRODUITS

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	\$	\$
Opérations		
Volet contributif ^(a)	474 898	350 402
Mémoires de frais	58 894	53 607
Remboursements des coûts de l'aide juridique	116 468	142 609
Intérêts	366 480	238 390
Autres	85 314	91 651
Produits nets des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	<u>11 457</u>	<u>5 484</u>
	<u>1 113 511</u>	<u>882 143</u>
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	<u>263 450</u>	<u>121 400</u>

Commission des services juridiques

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

3 – AUTRES PRODUITS (suite)

(a) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

	1999	1998
	\$	\$
Contributions des bénéficiaires	242 092	136 832
Frais administratifs	227 066	212 500
Intérêts	5 740	1 070
	<u>474 898</u>	<u>350 402</u>

4 – RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a viré un montant de 390 964 \$ (52 338 \$ en 1998) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits ainsi qu'un montant de 496 775 \$ provenant de l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée.

5 – UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé la somme de 1 100 564 \$ (693 838 \$ en 1998) provenant de la réserve générale aux fins suivantes :

	1999	1998
	\$	\$
Phase I du plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	538 380	56 188
Autres charges	320 028	360 201
Service de garde provincial	179 353	187 889
Formation et information – nouvelle loi sur l'aide juridique	62 803	77 765
Éventualités		11 795
	<u>1 100 564</u>	<u>693 838</u>

Ces montants ont été comptabilisés comme charges de l'exercice.

Commission des services juridiques

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

6 – DÉBITEURS

	1999	1998
	\$	\$
Intérêts courus	6 866	9 603
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	2 349	10 435
Avance au fonds incendie et vol	1 887	8 382
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée	4 200 000	
Programme temporaire de départ volontaire	18 500 000	
Autres	24 721	32 142
	<u>22 735 823</u>	<u>60 562</u>

7 – EMPRUNT AU FONDS DE FINANCEMENT

Au cours d'un exercice précédent, la Commission a contracté un emprunt de 24 000 000 \$ auprès du Fonds de financement du ministère des Finances. Cet emprunt porte intérêt à un taux variable équivalant au coût des emprunts du gouvernement du Québec plus 0,05 % et est limité à 12 000 000 \$ pour 1999 et 6 000 000 \$ pour 2001. Dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le ministre de la Justice s'est engagé à verser les montants.

8 – CRÉDITEURS

	1999	1998
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	1 981 771	1 154 779
Salaires et retenues à la source	1 302 214	746 264
Programme temporaire de départ volontaire	20 447 539	
Droits de greffe		
Opérations	1 083 615	1 194 332
Pratique privée	1 020 421	961 615
	<u>25 835 560</u>	<u>4 056 990</u>

Commission des services juridiques

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

9 – PRODUITS PAR ANTICIPATION

	1999	1998
	\$	\$
Volet contributif – permanence	405 409	271 763
Volet contributif – pratique privée	450 414	66 551
	<u>855 823</u>	<u>338 314</u>

10 – PLACEMENTS

	1999	1998
	\$	\$
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 4,6 %	311 260	311 260
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 4,6 %	250 000	250 000

11 – ENGAGEMENTS

Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 1999, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 42 000 000 \$ (39 000 000 \$ en 1998) et se répartissent comme suit :

	Montants estimés des mandats			
	Civils	Criminels	Notaires	Total
	\$	\$	\$	\$
Mandats émis au 25 septembre 1996 en vertu de l'ancienne loi sur l'aide juridique				
1973–1995	1 380 000	600 000	20 000	2 000 000
1995–1996	890 000	700 000	10 000	1 600 000
1996–1997	1 770 000	1 300 000	30 000	3 100 000
	<u>4 040 000</u>	<u>2 600 000</u>	<u>60 000</u>	<u>6 700 000</u>

Commission des services juridiques

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

11 – ENGAGEMENTS (suite)

	Montants estimés des mandats			
	Civils	Criminels	Notaires	Total
	\$	\$	\$	\$
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996–1997	1 190 000	800 000	10 000	2 000 000
1997–1998	5 450 000	4 500 000	50 000	10 000 000
1998–1999	11 940 000	10 000 000	60 000	22 000 000
	<u>18 580 000</u>	<u>15 300 000</u>	<u>120 000</u>	<u>34 000 000</u>
Volet contributif				
1996–1997	90 000	10 000		100 000
1997–1998	350 000	50 000		400 000
1998–1999	650 000	150 000		800 000
	<u>1 090 000</u>	<u>210 000</u>	<u>–</u>	<u>1 300 000</u>

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser le revenu qui en découlera. Ce revenu sera comptabilisé à titre de produits de l'exercice au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques sont engagés d'après des contrats de location à verser une somme de 17 251 507 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 4 749 194 \$ en 2000, 3 754 540 \$ en 2001, 2 817 319 \$ en 2002, 2 099 004 \$ en 2003 et 1 364 859 \$ en 2004.

12 – ÉVENTUALITÉS

Certains centres communautaires juridiques font l'objet de poursuites pour des montants totalisant environ 153 526 \$. Concernant ces poursuites, s'il y avait, pour la Commission, obligation d'acquiescer des réclamations dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charges de l'exercice. De ce montant, une somme de 135 000 \$ concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

Commission des services juridiques

Notes complémentaires

au 31 mars 1999

13 – INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Commission des services juridiques
Renseignements supplémentaires consolidés
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

CHARGES

	1999	1998
	\$	\$
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	1 359 548	726 871
Autres frais administratifs	232 282	229 252
Bibliothèque	492 584	471 906
Cotisations et formation professionnelles	460 563	540 717
Énergie	47 566	52 240
Entretien et réparations	264 000	304 495
Fournitures de bureau	573 648	615 814
Frais de déplacement	706 427	751 417
Frais postaux	337 331	383 785
Information	62 803	29 009
Charges locatives, taxes et permis	5 602 464	5 797 500
Réunion des administrateurs	89 089	108 896
Services professionnels	660 114	1 062 447
Télécommunications	800 505	842 316
	<u>11 688 924</u>	<u>11 916 665</u>
Traitements et charges sociales		
Avocats	31 771 843	32 173 685
Autres	17 463 453	18 126 920
Programme temporaire de départ volontaire	20 447 539	
Indemnités de départ		1 653 742
	<u>69 682 835</u>	<u>51 954 347</u>
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 154 129	3 367 642
Criminels	338 926	387 884
	<u>3 493 055</u>	<u>3 755 526</u>
Volet contributif		
Civils	48 291	40 455
Criminels	13 951	3 409
	<u>62 242</u>	<u>43 864</u>
	<u>3 555 297</u>	<u>3 799 390</u>
	<u>84 927 056</u>	<u>67 670 402</u>

Commission des services juridiques

Renseignements supplémentaires consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 1999

CHARGES (suite)

	1999	1998
	\$	\$
PRATIQUE PRIVÉE (ARTICLE 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	15 423 852	16 964 446
Criminels	12 928 353	15 041 672
Notaires	88 467	163 567
	<u>28 440 672</u>	<u>32 169 685</u>
Débours ^(a)		
Civils	5 360 797	5 893 009
Criminels	1 419 891	1 699 265
Notaires	80 508	78 508
	<u>6 861 196</u>	<u>7 670 782</u>
Autres frais	18 848	64 811
Intérêts	30 160	40 094
Intérêts sur l'emprunt	205 327	978 058
	<u>254 335</u>	<u>1 082 963</u>
	<u>35 556 203</u>	<u>40 923 430</u>
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	403 048	153 344
Criminels	99 652	30 374
Notaires	1 470	2 421
	<u>504 170</u>	<u>186 139</u>
Débours ^(b)		
Civils	164 410	71 457
Criminels	27 753	3 460
Notaires	336	1 448
	<u>192 499</u>	<u>76 365</u>
	<u>696 669</u>	<u>262 504</u>
	<u>36 252 872</u>	<u>41 185 934</u>
	<u>121 179 928</u>	<u>108 856 336</u>

Commission des services juridiques
Renseignements supplémentaires consolidés
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

CHARGES (suite)

- ^(a) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 520 265 \$ et d'autres débours de 1 340 931 \$.
- ^(b) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 159 062 \$ et d'autres débours de 33 437 \$.

7 La modernisation des outils de travail

7.1 Informatique

Conformément au plan directeur informatique, la Commission des services juridiques a continué l'implantation des logiciels qu'elle a développés ; sont en opération : Logiciel d'admissibilité, comptable, « Cardex-client », « Cardex-avocat », « Statistiques et rapports de gestion ».

Les travaux se précisent quant aux modules de « recouvrement des coûts » ainsi que du « paiement des comptes à la pratique privée ». Ce dernier sera mis en opération dès le début de la prochaine année.

Le déploiement de ces logiciels et la technologie les supportant sont en voie d'installation au Centre régional de Montréal.

Toutes les mesures et travaux d'adaptation nécessaires au passage harmonieux à l'an 2000 sont en voie d'élaboration et d'implantation pour les systèmes stratégiques, les infrastructures technologiques et les équipements spécialisés les supportant.

Le maintien de nos activités en est ainsi assuré.

8 Objectifs et orientations

La Commission des services juridiques a établi les objectifs suivants pour l'exercice financier 1999-2000 :

- ❑ Consolider la réorganisation entreprise suite au Programme temporaire de départs volontaires.
- ❑ Évaluer les impacts de la réforme de l'Aide juridique (loi et règlements) sur la clientèle, et plus spécifiquement, évaluer les effets de l'admissibilité avec volet contributif.
- ❑ Repositionner le réseau d'aide juridique au chapitre de sa visibilité et de la présence des avocats devant les différentes instances.
- ❑ Cibler les priorités de la Communication et adopter des stratégies de diffusion de l'information.

9 Annexes

ANNEXE 1

Membres de la Commission au 31 mars 1999

M ^e Pierre Lorrain	Saint-Jean-sur-Richelieu
M ^e Louis-Paul Allard	Saint-Sulpice
Madame Manon Caron	Laval
M ^e Armand J. Elbaz	Montréal
Monsieur Pierre Ippersiel	Outaouais
Madame Josée Jutras	Rive-Sud
M ^e Mireille Larouche	Saguenay – Lac-Saint-Jean
Madame Solange Morissette	Bas Saint-Laurent – Gaspésie
Madame Rollande Paré	Abitibi
Monsieur Robert Tétrault	Sherbrooke
M ^e Lyne Thériault	Québec
M ^e Ruth Veillet	Laurentides-Lanaudière
Le sous-ministre de la Justice ou son délégué	
Le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité	

ANNEXE 2

Réunions de la Commission des services juridiques entre le 1^{er} avril 1998 et le 31 mars 1999

	10/04/98	22/05/98	31/07/98	31/08/98	18/09/98	09/10/98	21/10/98	4/11/98	11/12/98	19/02/99	26/03/99
Me Pierre Lorrain	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Me Louis-Paul Allard	X	X	X		X	X	X	X	X	X	
Madame Manon Caron			X	X	X	X	X	X		X	X
Me Armand J. Elbaz				X	X	X		X	X		X
Monsieur Pierre Ippersiel			X	X	X	X		X		X	X
Madame Josée Jutras				X		X		X	X	X	X
Me Mireille Larouche				X		X	X	X	X		X
Madame Solange Morrissette			X			X	X				
Madame Rollande Paré			X	X	X	X	X	X	X	X	X
Monsieur Robert Tétraut			X	X	X		X	X	X	X	X
Me Lyne Thériault			X	X	X	X	X	X	X		
Me Ruth Veillet			X	X	X	X	X	X	X	X	X
Le sous-ministre de la Justice		D			D	D	D	D	D	D	D
Le sous-ministre de la Sécurité du revenu				D							

X présent

D représenté par un délégué

ANNEXE 3

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Les Services et le Comité de révision au 31 mars 1999

Comité administratif

M^e Pierre Lorrain, président
M^e Louis-Paul Allard, vice-président
Madame Manon Caron
M^e Ruth Veillet
Monsieur Pierre Ippersiel

Comité de révision

Membres:

M^e Michel Charbonneau
M^e Clément Grégoire Fortin
M^e Georges Labrecque
M^e André Meunier

Avocat délégué:

M^e Gilles Trudeau

Secrétariat

M^e Jacques Lemaître-Auger

Trésorerie

Madame Céline Dubé

Direction des services juridiques

M^e Gilles Daoust
M^e Lucie Dufresne
Madame Francine Godin
M^e Monique Jarry
M^e Suzanne Pilon
M^e Diane Trudeau

Direction de l'approbation des comptes

M^e Jacques Lemaître-Auger, secrétaire

Direction de l'information

M^e Louis-Paul Allard, vice-président

ANNEXE 4

Liste des membres des conseils d'administration des corporations régionales en fonction au 31 mars 1999

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Monsieur Antonio Bruno, président
Monsieur Clifford Bélanger
Monsieur André Bergeron
M^e Guy Bourget
M^e Lucien Cliche
M^e Sylvie Desmarais

M^e France Dufour
Monsieur François Dumulon
Madame Josée Prévost
M^e Isabelle Poirier
M. Adrien Richard
Madame Lisette Thiffault-Murphy

Région du Bas Saint-Laurent – Gaspésie

M^e Benoît Moulin, président
Madame Nicole Bélisle
M^e Danielle Caron
M^e Georges Deschênes
Madame Chantal Duguay
Monsieur Alphonse Forest

Madame Michelle Grenier
Madame Johanne Guité
Monsieur Hubert Lepage
Monsieur Réal Pelletier
Monsieur Norbert Renaud
M^e Suzy Tanguay

Région de la Côte-Nord

Monsieur Jean Caron, président
M^e Arnold Brochu
M^e Paul Charbonneau
Monsieur Julien Dubé
Madame Manon Fontaine
Monsieur Jacques Landry

Madame Thérèse Laplante
Monsieur René A. Marier
M^e Lucille Paré
M^e Victor St-Onge
M^e Laurent St-Pierre
Monsieur Jean-Marie Tremblay

Région de l'Estrie

M^e Paul Dunnigan, président
Madame Ghislaine Beaulieu
Monsieur Richard Béland
Monsieur Pierre A. Cameron
Monsieur Maurice Rancourt
Monsieur Jean Melanson

M^e Gervais Dubé
M^e Thomas W. Leonard
M^e Gilles Castonguay
Monsieur René Rodrigue
Madame Françoise Rousseau-Dunn

Région des Laurentides – Lanaudière

M^e Robert J. Beauséjour, président
Monsieur Alain Allaire
M^e Louis Paquin
Monsieur Clarence Bernier
Monsieur Jean-Guy Bouthillier
Monsieur Gilles Heynemand

Madame Astrid Lajeunesse
M^e Daniel Martin
Monsieur Maurice Lefebvre
Madame Céline Rivest
Madame Ginette Thérien

Région de la Mauricie – Bois-Francs

M^e Martine Côté, présidente
M^e Claude Ayotte
Madame Sylvie Gervais
Monsieur Hermann Boisvert
M^e Jean De Charette

Madame Lucie Deschênes-Livernoche
Madame Monic Dudemaine
M^e Daniel St-Pierre

Région de Montréal

M^e Jacques Rossignol, président
Monsieur Louis Archambault
Monsieur Pierre Carrière
Monsieur Jean-François Couture
M^e Hélène Dumont
M^e Jacques Forgues

Monsieur Jean Lachapelle
Monsieur Léopold Larouche
Monsieur Yves Neveu
M^e Denis Roux
Monsieur Jean Trépanier

Région de l'Outaouais

Monsieur Gilles Trahan, président
Monsieur Jean Belleau
Madame Lyse Brochu
M^e Rachel Grondin
Madame Madeleine Bousquet
M^e Agnès Laporte

Monsieur Gabriel Lefebvre
M^e Richard A. Lestage
Monsieur Ronald Mongeon
M^e Jean-Claude Sarrazin
Monsieur Jocelyn St-Denis

Région de Québec

Monsieur Jean-Guy Drolet, président
M^e Louise Brisset des Nos
M^e Gemma Carle
Monsieur Michel Côté
Monsieur Jules Couture

Madame Jeanne d'Arc Lefrançois-Marcoux
Monsieur Jean Mercier
Monsieur André Gagnon
Monsieur Henri Ouellet
Madame Danielle Roy-Marinelli
M^e André Soucy

Région de la Rive-Sud

M^e Jacques Sylvestre, président
Monsieur Pierre A. Baril
M^e Nicole Gibeau
M^e Jean-Louis Comtois
Monsieur Louis Jazzar
M^e Jean-Yves Ferland

Monsieur Luc Lalonde
Madame Marie Sophie Lamothe
Monsieur Gilles Mailloux
M^e Micheline Montpetit
Monsieur Jean Ridorossi
M^e Hélène Marchand

Région du Saguenay – Lac-Saint-Jean

M^e Sylvain Truchon, président
Madame Marie Beaumont
Monsieur Yvan Bouchard
Monsieur Bruno Côté
Monsieur Daniel Côté
Monsieur Marcel Deschênes

M^e Frédérique Lalancette
Madame Madeleine Mérette
Monsieur Guy Perron
Madame Florence Simard
M^e Régent Hudon
M^e Pascale F. Tremblay

ANNEXE 5

Directeurs généraux en fonction au 31 mars 1999

Abitibi – Témiscamingue

M^e Pierre Fauteux

Montréal

M^e Normand Bastien

Bas St-Laurent – Gaspésie

M^e Jacques Racine

Outaouais

M^e Normand Auclair

Côte-Nord

M^e Jacques Racine (par intérim)

Québec

M^e Raymond Gagnon

Estrie

M^e Jacques Lemay

Rive-Sud

M^e Yvan Niquette

Laurentides – Lanaudière

M^e Véronik Durocher

Saguenay – Lac-Saint-Jean

M^e Jean-Pierre Périgny

Mauricie – Bois-Francs

M^e Raymond Leduc

ANNEXE 6

Bureaux et centres locaux ouverts au 31 mars 1999

Régions	Bureaux avec avocats (es) en permanence	Bureaux avec avocats (es) à temps partiel
Abitibi – Témiscamingue	Amos Chibougamau Kuujuaq La Sarre Rouyn-Noranda Val-d'Or et Nord (869, 3 ^e Avenue) Ville-Marie	Baie d'Hudson Baie d'Ungava Baie James Matagami Mistassini, Nemiscau et Waswanipi Senneterre Témiscamingue
Bas St-Laurent – Gaspésie	Rimouski Amqui Cabano Chandler Gaspé Iles-de-la-Madeleine Matane New Richmond Rivière-du-Loup Sainte-Anne-des-Monts	Grande-Vallée La Pocatière Matapédia Mont-Joli Mont-Louis Paspébiac Percé Saint-Pascal
Côte-Nord	Sept-Iles Baie-Comeau Forestville	Escoumins C. Betsiamites Sacré-Coeur
Estrie	Sherbrooke (225 King Ouest) Asbestos Coaticook Lac Mégantic Magog Sherbrooke (95 rue Camirand) Thetford Mines	Disraéli Richmond Stanstead Windsor

Régions	Bureaux avec avocats (es) en permanence	Bureaux avec avocats (es) à temps partiel
Laurentides – Lanaudière	Saint-Jérôme (293 de Villemure) Saint-Jérôme (30 ouest, de Martigny) Joliette Lachute Mont-Laurier Repentigny Sainte-Agathe Saint-Eustache Sainte-Thérèse Terrebonne	
Mauricie – Bois-Francs	Trois-Rivières (225 Des Forges) Trois-Rivières (1350 Royale) Drummondville La Tuque Louiseville Shawinigan Victoriaville	
Montréal	Montréal (425 de Maisonneuve Ouest) Lachine Laval Montréal Côte-des-Neiges Centre Sud Mercier Montréal-Nord Place Dupuis Rosemont Saint-Henri/Verdun Division Jeunesse	

Régions	Bureaux avec avocats (es) en permanence	Bureaux avec avocats (es) à temps partiel
Montréal (suite)	* Services Juridiques Communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne Inc. Villeray Ville St-Laurent	
Outaouais	Hull (768 boul. St-Joseph) Aylmer Buckingham Campbell's Bay Gatineau Hull Section criminelle Section famille/Jeunesse * Clinique Juridique Populaire de Hull Inc. Maniwaki	
Québec	Charlesbourg (5350 boul. Henri-Bourassa) Charlesbourg (8500 boul. Henri-Bourassa) La Malbaie Lévis Montmagny Québec Section criminelle Section jeunesse Haute-Ville Limoilou Saint-Roch Saint-Georges-de-Beauce Saint-Joseph-de-Beauce	Baie Saint-Paul Lac Etchemin

* centre local

Régions	Bureaux avec avocats (es) en permanence	Bureaux avec avocats (es) à temps partiel
Rive-Sud	Longueuil (101 Roland-Therrien) Brossard Châteauguay Cowansville Dorion Granby Longueuil Affaires civiles (101 Place Charles-Lemoyne) (192 St-Jean) Affaires pénales et section jeunesse (1644 Chemin Chambly) Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Sorel Valleyfield	
Saguenay – Lac-Saint-Jean	Chicoutimi Alma Dolbeau Jonquière Roberval Ville de La Baie	
TOTAL	97 BUREAUX	24 BUREAUX
	2 CENTRES LOCAUX	
GRAND TOTAL	123 UNITÉS	

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est, Bureau 1404
Montréal, Qué. H5B 1B3
Tél.: 514-873-3562

Dépôt légal:

Bibliothèque Nationale du Québec, 1999

ISBN-2-550-35309-9
ISSN-0703-0762

